

**Programme d’appui à la mise en œuvre des recommandations de la conférence régionale sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest**

**Avec l’appui technique de :**

****

*Mars 2014*

**Table des matières**

[I. Résumé 3](#_Toc381807624)

[1.1. Diagnostic 3](#_Toc381807625)

[1.2. Origines du programme 3](#_Toc381807626)

[1.3. Cadre stratégique 4](#_Toc381807627)

[1.4. Dispositif institutionnel de pilotage et mise en œuvre 5](#_Toc381807628)

[1.5. Moyens financiers à mobiliser 6](#_Toc381807629)

[II. Contexte et justification du programme 6](#_Toc381807630)

[2.1. Contexte et éléments de diagnostic 6](#_Toc381807631)

[2.1.1. Une démographie dynamique, et une agriculture qui peine à se moderniser. 6](#_Toc381807632)

[2.1.2. Le commerce des produits agricoles: un puissant moyen de développement 6](#_Toc381807633)

[III. Un commerce régional des produits agricoles encore peu performant en Afrique de l’Ouest. 7](#_Toc381807634)

[3.1. Enjeux, défis et opportunités 9](#_Toc381807635)

[3.2. Les opportunités 10](#_Toc381807636)

[IV. Les programmes en cours et les leçons tirées 12](#_Toc381807637)

[V. Les origines du programme : la conférence d’Accra en 2013. 13](#_Toc381807638)

[VI. Orientations stratégiques du programme 14](#_Toc381807639)

[6.1. Finalité 14](#_Toc381807640)

[6.2. Objectif Général 15](#_Toc381807641)

[6.3. Objectifs spécifiques 15](#_Toc381807642)

[VII. Description détaillée du programme 16](#_Toc381807643)

[7.1. Axe1: Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce des produits agricoles 17](#_Toc381807644)

[7.1.1. L’observatoire du commerce transfrontalier, quels enjeux ? 17](#_Toc381807645)

[7.1.2. 11.2. Priorité à la mise en réseau 17](#_Toc381807646)

[Résultat 1.1: Les systèmes d’information sur les marchés régionaux sont renforcés et harmonisés. 18](#_Toc381807647)

[Résultat 1.2 : La gestion et la diffusion des données sur les marchés transfrontaliers est améliorée. 21](#_Toc381807648)

[Résultat 1.3 : L’observatoire diffuse une série de documents d’analyse auprès d’un large réseau d’acteurs. 24](#_Toc381807649)

[7.2. Axe2: Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest 26](#_Toc381807650)

[Résultats 2.1. : Les textes réglementaires sur le commerce sont largement diffusés auprès des acteurs. 27](#_Toc381807651)

[Résultat 2.2. : Des plaidoyers sur les entraves au commerce régional sont réalisés à différentes échelles. 31](#_Toc381807652)

[Résultat 2.3 : une task force multi acteurs de veille sur les politiques commerciales régionales est fonctionnelle 35](#_Toc381807653)

[7.3. Axe 3: Contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales de promotion des échanges de produits agricoles et alimentaires. 37](#_Toc381807654)

[Résultat 3.1: Des contributions à la formulation des politiques et stratégies commerciales sont formulées 38](#_Toc381807655)

[Résultat 3.2: les effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges de produits agricoles sont documentés 41](#_Toc381807656)

[VIII. Dispositif institutionnel de mise en œuvre et parties prenantes 45](#_Toc381807657)

[8.1. Pilotage politique et le suivi évaluation du programme 45](#_Toc381807658)

[8.2. Coordination et concertation 46](#_Toc381807659)

[8.3. Exécution technique 46](#_Toc381807660)

[IX. Financement 49](#_Toc381807661)

[Sources de financement potentielles: 49](#_Toc381807662)

[X. Hypothèses et risques 50](#_Toc381807663)

[10.1. La coordination entre les parties prenantes au programme 50](#_Toc381807664)

[10.2. La concrétisation de l’Union douanière 50](#_Toc381807665)

[10.3. Engagement politique des Etats 51](#_Toc381807666)

[10.4. Stabilité politique et amélioration de la gouvernance 51](#_Toc381807667)

[XI. Mesures complémentaires 51](#_Toc381807668)

[XII. Cadre des résultats et indicateurs de suivi 53](#_Toc381807669)

[XIII. Echéancier de mis en œuvre des activités. 56](#_Toc381807670)

[Annexe 1 : Budget prévisionnel (USD) 58](#_Toc381807671)

# Résumé Exécutif

## Diagnostic

* Alors que l’Afrique de l’Ouest est une région en croissance, de nombreuses menaces pèsent sur la sécurité alimentaire de la région : des inégalités qui s’accroissent, une forte croissance démographique, la difficulté à accélérer la croissance de la productivité agricole, le tout associé à une relativement faible intégration commerciale au niveau régional. Or l’accélération des échanges intra-régionaux de produits agricoles serait un puissant accélérateur de la productivité régionale, ainsi qu’un levier important pour la stabilisation des marchés alimentaires. Les lois et règlements communautaires sur la libre circulation des personnes et des produits, le développement des voies de communication notamment terrestres et aériennes et l’utilisation de plus en plus importante des TIC constituent, entre autres, d’importants leviers sur lesquels la région peut s’appuyer pour réaliser le développement du commerce. Aussi, le diagnostic porté par ce programme est qu’il apparait essentiel de promouvoir les échanges intra-régionaux de produits agricoles, autant pour dynamiser la croissance régionale, que pour améliorer la sécurité alimentaire des populations régionales.

## Origines du programme

* Ce programme vise à accélérer la mise en œuvre des politiques commerciales de la région: le schéma de libéralisation des échanges et l’Union douanière de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’ouest qui entre en vigueur à partir du 1er Janvier 2015.
* Pour ce faire, ce programme est construit sur un diagnostic partagé par les acteurs du secteur, et capitalisant sur de nombreuses expériences accumulées au cours des dernières années par les initiatives et programmes. De façon spécifique, il vise à promouvoir un ensemble d’actions et de stratégies destinées à mettre en œuvre les recommandations de la conférence régionale sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest, tenue à Accra en Janvier 2013. Cette conférence a formulé cinq recommandations spécifiques :
* Assurer une bonne communication des règles en vigueur auprès des différents publics cibles (agents des services aux frontières, opérateurs économiques et organisations professionnelles) en mettant à contribution les médias à tous les niveaux (local, national et régional) ;
* Veiller au respect de la réglementation, ce qui induit des responsabilités spécifiques au niveau des institutions publiques nationales et régionales, et au niveau des différentes catégories d’opérateurs et de leurs associations et organisations professionnelles ;
* Mieux documenter l’importance du marché régional dans la sécurité alimentaire de chaque pays et de la région ;
* Développer le plaidoyer dans chaque pays et structurer le dialogue public privé à cette échelle pour amener les Etats à respecter les engagements qu’ils ont pris au niveau régional ;
* Doter la région d’une politique commerciale intégrée.

## Cadre stratégique

* La stratégie mise en avant par ce programme est de soutenir les acteurs régionaux pour développer une veille stratégique sur les politiques et mesures commerciales en vue de promouvoir l’augmentation en volume et en valeur du commerce intra régional des produits agroalimentaires et la libre circulation des hommes en Afrique de l’Ouest. Cette orientation repose sur le postulat que la faiblesse des transactions commerciales intracommunautaires des produits agroalimentaires est due à la persistance de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires aux frontières et le long des corridors intérieurs.
* Pour ce faire, ce programme s’appuiera sur 3 leviers : l’information, le plaidoyer pour lever les contraintes et obstacles au commerce régional, et le renforcement des politiques publiques. Un objectif spécifique est associé à chacun de ces leviers.
* Le programme s’articule autour de trois axes, répondant à trois ambitions :
* Le premier axe vise à contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce des produits agricoles et alimentaires. Il est centré sur trois résultats majeurs :
1. Un observatoire des échanges régionaux des produits agropastoraux est opérationnel ;
2. Les systèmes d’information et de communication sur le marché sont dynamisés ;
3. L’observatoire diffuse une série de documents d’analyse auprès d’un large réseau d’acteurs.
* Le second axe vise à assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest, à travers 3 résultats :
1. Les textes réglementaires sur le commerce sont largement diffusés auprès des acteurs ;
2. Les entraves au commerce régional sont documentées à travers des enquêtes sur les tracasseries routières et d’études spécifiques ;
3. Des plaidoyers sur les entraves au commerce régional sont réalisés à différentes échelles ;
4. Une task force multi acteurs de veille sur les politiques commerciales régionales est fonctionnelle.
* Le troisième axe vise à contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales de promotion des échanges de produits agricoles et alimentaires. Il est structuré autour de deux résultats majeurs :
1. Des contributions à la formulation des politiques et stratégies commerciales sont formulées ;
2. Les effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges de produits agricoles sont documentés.

## Dispositif institutionnel de pilotage et mise en œuvre

*Pilotage politique et le suivi évaluation du programme*

* La Commission de la CEDEAO et de l’UEMOA, à travers les Départements de l’Agriculture et du Commerce assureront conjointement les fonctions de maîtrise d’ouvrage du programme.

*Coordination et concertation*

* La coordination et les concertations entre les parties prenantes constituent une dimension importante de ce programme. En effet, vu la très grande diversité des parties prenantes à ce programme, la complexité des activités à conduire sur le terrain, la coordination sera assurée par le HUB RURAL, plateforme régionale de dialogue entre toutes institutions publiques et privées et des organisations socioprofessionnelles des régions Afrique de l’Ouest et du Centre.

*Exécution technique*

* L’exécution technique du programme sera assurée par les institutions régionales, en fonction de leur compétence, de leurs expériences et de leur savoir-faire avéré. Il s’agit des :
* Institutions de coopération régionales et internationales (CILSS, RESIMAO, CORAF, AfricaRice, IFPRI, etc.),
* Partenaires Techniques et Financiers,
* Etats membres des deux CER (CEDEAO, UEMOA);
* Secteur privé (BORDELESS), notamment les banques commerciales et les entreprises agroalimentaires ;
* Organisations socioprofessionnelles (ROPPA, APESS, RBM, AFAO, AAFEX, NANTS, COFENABVI, ROAC, UFOA, etc.);
* Organisations de la société civile, y compris les médias ; (POSCAO, AFAO, WILDAF, OXFAM, ENDA TIERS Monde, etc.)
* Centres de recherche et les universités.

## Moyens financiers à mobiliser

* Le budget estimatif (Annexe 1) du programme s’élève à 10,575,000 dollars US, dont :
* 3,675,000 USD pour l’Axe 1 : Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce des produits agricoles ;
* 5,100,000 USD pour l’Axe 2 : Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest ;
* 1,800,000 USD pour l’Axe 3 : Contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales de promotion des échanges de produits agricoles et alimentaires.

# Contexte et justification du programme

## Contexte et éléments de diagnostic

### Une démographie dynamique et une agriculture qui se modernise lentement

Après la crise économique des années 80 et 90, l’Afrique de l’ouest doit désormais concilier deux phénomènes, pas forcément antinomiques : une croissance démographique forte sur fond de modification profonde de son peuplement et une croissance économique soutenue. En effet, l’Afrique de l’Ouest apparait comme une des régions les plus dynamiques, avec une croissance économique qui dépasse les 5% par an. Cette croissance connait des pointes de plus de 7 % dans les deux pays considérés comme les dragons de la région : la Côte d’Ivoire qui sort d‘une crise politique et le Nigeria.

Mais cette croissance est loin d’être inclusive (impact insuffisant sur la pauvreté), car elle repose principalement sur l’exploitation des ressources minières et pétrolières, bien que de nouvelles sources de croissance émergent, notamment dans le secteur des télécommunications, des TIC et du BTP ; Dans ce contexte de forte croissance démographique et développement économique non inclusif, l’Afrique de l’Ouest éprouve des difficultés à accélérer la hausse de la productivité de son agriculture. La forte croissance démographique génère des tensions sur les marchés alimentaires, tandis que la faiblesse de la croissance de la productivité agricole peine à la contrecarrer. La croissance économique n’est pas suffisamment efficace pour améliorer les conditions de vies de populations rurales. Or, un meilleur fonctionnement du commerce intra régional pourrait contribuer à stimuler la production tout en contribuant à stabiliser les prix à la consommation.

### Le commerce des produits agricoles: un puissant moyen de développement

* L’agriculture, l’élevage et la pêche génèrent environ 35% du PIB régional, occupent plus de 60% des actifs de la région dont une large majorité des populations les plus pauvres. Par ailleurs, le niveau et l’instabilité prix des denrées alimentaires sont des facteurs déterminants du niveau d’insécurité alimentaire, non seulement pour les populations urbaines en forte croissance, mais aussi pour une grande partie des populations rurales, consommateurs nets de produits alimentaires.
* Une augmentation des exportations de produits agricoles depuis la région est bien entendue génératrice de croissance (selon l’IFRPI, un point de croissance des exportations alimentaires peut générer environ 0,5 à 1,8 % de taux supplémentaire de croissance globale de l’économie dans les pays en développement). Développer ce potentiel est donc naturellement créateur de richesse, mais aussi d’emplois, notamment agricoles. Le commerce intra régional est également créateur d’emploi extra agricole (stimulation de la production dans les zones potentiellement excédentaires et le long des chaines de valeurs régionales) et permet de réduire la dépendance extérieure (substitution aux importations extra communautaires).
* Le développement du commerce régional est un puissant facteur de stabilisation des marchés régionaux, et donc de lutte contre l’insécurité alimentaire. En effet, le commerce intra régional contribue à réduire les écarts de prix au sein de la région, mais aussi à atténuer les variations saisonnières et interannuelles de prix. Les pays les plus enclavés de la région sont particulièrement dépendants du commerce régional pour assurer la sécurité alimentaire de leurs populations~~[[1]](#footnote-1)~~.
* Enfin, et peut être surtout, le commerce intra régional, facteur d’interdépendance économique entre pays, mais aussi vecteurs d’échanges culturels, est un puissant moyen d’instauration de la paix et de la concorde entre les peuples. Il peut constituer un puissant facteur d’accélération et de concrétisation du processus d’intégration des Etats et des populations.

# Un commerce régional des produits agricoles encore peu développé en Afrique de l’Ouest.

* L’Afrique de l’Ouest est faiblement intégrée d’un point de vue commercial. Selon les statistiques du commerce extérieur de la CEDEAO, le commerce intra régional ne contribuerait qu’à hauteur de 12% seulement aux transactions globales de la région. Ces statistiques sont néanmoins à interpréter prudemment. Tout d’abord, elles sont fortement influencées par les secteurs non agricoles : les ressources énergétiques et minières, principaux produits d’exportation, sont essentiellement destinées à des pays extrarégionaux ; et il en va de même pour les produits manufacturés et d’équipement, principaux produits importés. Le chiffre de la part du commerce intra régional serait donc beaucoup plus élevé pour les seuls produits agricoles et du bétail. Mais l’autre raison pour laquelle ces chiffres sont à interpréter avec prudence est que les statistiques disponibles ne tiennent pas compte du trafic informel qui porte sur des produits, aussi bien du cru que manufacturés. De récents travaux~~[[2]](#footnote-2)~~, basés sur des données d’enquêtes, et les résultats du précédent programme USAID ATP/E-ATP et du CILSS (suivi des flux au niveau de 4 pays - Niger, Burkina Faso, Mali, Guinée) suggèrent que les flux de commerce transfrontaliers de produits alimentaires sont très largement sous-estimés par les données officielles tant en termes de nombre de produits circulant dans l’espace régional, de tonnages et de valeur.
* Malgré d’importants investissements en la matière, le niveau et la qualité des infrastructures routières sont et restent l’un des principaux freins au commerce régional. Etant donné la croissance en volume du commerce régional, l’entretien et la modernisation des infrastructures de transport vont rester un défi important pour la région. Mais outre cet obstacle structurel dont la levée progressive requiert des investissements considérables et dans la durée, il existe de nombreux autres freins au développement du commerce intra régional. Certains relèvent de la persistance des multiples fragmentations monétaires et des politiques commerciales que la région connait, en dépit de l’achèvement du schéma de libéralisation des échanges depuis 2003. Cette fragmentation est la cause première de l’informalisation des échanges, d’une part, et de l’érection de nombreuses barrières et obstacles techniques au commerce régional, d’autre part. Les participants à la conférence régionale sur la libre circulation des produits agricoles, tenue à Accra en Janvier 2013, ont particulièrement débattu d’un certain nombre de ces obstacles, dont les principaux portent sur :
1. **Les tracasseries routières :** elles sont le quotidien de tous les transporteurs et autres commerçants de la région. Leur effet est de ralentir et de renchérir le coût du commerce régional, et ainsi d’en diminuer le volume et réduire l’accessibilité aux populations les plus pauvres;
2. **Les restrictions sur les exportations :** alors que les pays de la région sont mutuellement engagés dans des accords de libres échanges, ces accords sont régulièrement malmenés par des restrictions temporaires, déclarées au gré des fluctuations annuelles de prix et des productions nationales de produits alimentaires. De telles restrictions ont été érigées par certains pays lors des épisodes de hausse des prix internationaux depuis 2007/2008 ;
3. **Certificats d’origine :** alors que les produits agricoles régionaux sont exonérés de taxes, et que la CEDEAO a supprimé toute condition associée aux certificats d’origine en 2003, plusieurs pays exigent des certificats d’origine démontrant l’origine communautaire des produits pour pouvoir bénéficier de cette exonération. Ces derniers font régulièrement défaut, bloquant par la même, la possibilité de commerce intra-régional ;
4. **Certificats vétérinaires :** alors que les accords régionaux stipulent que chaque Etat doit reconnaitre les certificats sanitaires des pays voisins, de nombreux douaniers exigent des certificats nationaux, ralentissant et /ou renchérissant les flux entre pays ;
5. **TVA sur les produits alimentaires :** alors que les pays de la région CEDEAO se sont accordés pour supprimer la TVA sur les produits alimentaires, cette décision n’est pas encore entrée en vigueur dans tous les pays de la région. Cette disparité dans l’application des politiques fiscales entre Etats de la région ralentit et renchéri les échanges.
* En somme les points de blocages soulevés par la conférence d’Accra concernent la définition, mais surtout la mise en application de politiques commerciales nationales et régionales cohérentes.

## Enjeux, défis et opportunités

* L’enjeu principal auquel ce programme propose de répondre est l’amélioration de l’environnement économique et règlementaire de façon à établir les conditions d’une augmentation (volume, diversification, valorisation) substantielle et durable des échanges intracommunautaires des produits agroalimentaires en Afrique de l’Ouest.
* Il s’agit en particulier :
* D’améliorer la disponibilité de l’information sur le commerce intra régional, de façon à pouvoir concevoir, suivre, et évaluer la mise en œuvre de politiques publiques sur la base d’informations fiables, produites à l’aide de méthodologies robustes, et moins sujettes aux pressions politiques et de tous autres lobbys ;
* D’établir des cadres de concertation mutilateurs efficaces, permettant d’améliorer le dialogue entre secteurs privé et public, mais aussi entre les différentes administrations défendant des intérêts immédiats parfois divergents.
* Cet agenda peut sembler accessible, pourtant, l’expérience passée prouve que l’institutionnalisation, la pérennité, et la transparence de tels dispositifs, sont des éléments déterminants à leur succès, mais pour autant, ces éléments sont loin d’être acquis. Plusieurs défis de nature différente se présentent pour qu’un tel programme contribue effectivement à améliorer les conditions d’une expansion du commerce intra régional des produits agricoles :
* **Défis politiques** : engagement réel des Etats et des administrations impliquées pour respecter les dispositions règlementaires en matière de politiques commerciales, et capacité effective des institutions régionales et des acteurs privés à faire pression sur les Etats. Le poids politique des acteurs régionaux est encore limité, et il est encore difficile d’imposer des règles qui peuvent paraître contradictoires avec les intérêts à court terme de certains Etats ou acteurs nationaux ;
* **Défis institutionnels : é**tablir un dialogue et une coordination efficace entre acteurs publics et privés régionaux, et en particulier garantir la capacité –inscrite dans la durée - de ces acteurs à mobiliser des personnels à la fois spécialisés et influant au sein de leurs propres instituions. Enfin, un défi difficilement maîtrisable par le programme lui-même, mais pourtant essentiel pour son impact concerne la capacité effective de contrôle des agents des différents services publics aux frontières et le long des corridors (douane, police, gendarmerie, etc.) par leurs administrations de tutelle dans les pays de la région ;
* **Défis techniques :**des approches pour la conception, mais surtout pour une mise en œuvre pérenne de méthodologies de mesure des flux et d’enquêtes de tracasseries routières demandent à être développés. Mais surtout, le défi technique le plus important concerne la diffusion de méthodes et d’outils de gestion de l’information harmonisés de sorte à autoriser l’interconnexion entre systèmes d’information jusque-là développés de façon indépendante ;
* **Défis financiers :**un défi important consiste à assurer la pérennité du dispositif. Il s’agit donc à la fois d’adopter des modalités de travail efficientes, mais aussi de diversifier les sources de financement pour éviter la dépendance à l’une d’entre elles.

## Les opportunités

* Ce programme s’inscrit dans la continuité de plusieurs initiatives, garantissant une solide base technique et organisationnelle, et en premier lieu :
* Le volet « suivi des flux transfrontaliers » des produits alimentaires et des tracasseries routières désormais abrité par le Programme Régional  d’Appui « Accès au Marché »du CILSS, sur financement USAID. Ce programme suit les flux et les obstacles au commerce dans sept corridors de la région ;
* L’Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) promu par l’UEMOA et mis en œuvre sur financement de l’USAID depuis 2009 et désormais repris entièrement par l’l’UEMOA depuis 2013. Ce programme travaille depuis peu avec le CILSS sur les obstacles techniques au commerce régional. L’Alliance Borderless, ainsi que le CILSS organisent des séances de plaidoyer à l’endroit des pouvoirs publics pour minimiser les obstacles au commerce.
* Une implication active du secteur privé et des organisations socioprofessionnelles sur les enjeux prioritaires du programme :
* La COFENABI (AO), le ROAC (AO), le cadre de concertation des organisations des producteurs du riz, Dawanau Market Association (DMDA) du Nigéria et Livestock Breeders & Traders Association Ashaiman (LBTAA) du Ghana collectent des statistiques sur le marché du bétail et des céréales ;
* Le Réseau des systèmes d’information sur les marchés (RESIMAO), collecte les données sur les prix des produits agricoles et les intrants sur les marchés périodiques, gère avec le CILSS une plateforme d’information ;
* Des organisations des producteurs (ROPPA) et de la société civile (POSCAO) et National Association of Nigerian Traders (NANTS) organisent périodiquement des actions de plaidoyer (caravanes transfrontalières, publication de mémorandum) pour lever les obstacles au commerce  régional;
* L’Alliance Borderless s’investit sur la sensibilisation des acteurs sur les effets néfastes des obstacles techniques au commerce dans le cadre de l’Observatoire des Pratiques Anormales de l’UEMOA. Elle organise aussi périodiquement des conférences publiques et des séances de plaidoyer ;
* L’UOFA et la COFENABVI s’investissent aussi sur la sensibilisation des acteurs sur les effets néfastes des obstacles techniques au commerce des produits avicoles.
* Au niveau politique, le démarrage de ce programme bénéfice d’un environnement globalement favorable. En effet depuis 10 ans plusieurs signes d’une volonté politique de favoriser le commerce intra régional sont perceptibles:
* Le schéma de libéralisation des échanges, amorcé depuis la révision du traité de la CEDEAO est achevée depuis 2003. Il est fondé sur la libre circulation des produits du cru du règne animal et végétal et de l’artisanat. Les produits manufacturés originaires de la région (intégrant au moins 35% de valeur ajoutée locale) circulent exempt de droits de douanes et de Taxe sur la Valeur Ajoutée. Face aux difficultés que rencontrent les opérateurs économiques, les chefs d’Etat et de Gouvernement ont chargé les Commissions de la CEDEAO et de l’UEMOA, sous la présidence du Président du Faso, de faire des propositions de mesures à mettre en œuvre pour lever les obstacles aux échanges intra-communautaires ;
* Le processus d’harmonisation de la fiscalité intérieure, achevé au sein de l’UEMOA est en cours au niveau de la CEDEAO. Il permettra de réaliser une étape supplémentaire dans la construction du marché commun régional ;
* Les chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont adopté formellement les décisions portant création de l’Union douanière de la Communauté en Octobre 2013, à Dakar. L’Union qui repose sur une fiscalité commune de porte comportant cinq bandes tarifaires et assortie de mesures de sauvegarde, entrera en vigueur le 1er Janvier 2015 pour une période transitoire de cinq ans ;
* La Commission de la CEDEAO lance incessamment le processus de formulation de politique commerciale de la Communauté. Conçue comme un instrument de mise en cohérence des orientations des politiques macro économiques et sectorielles, vis-à-vis du type de marché régional à promouvoir d’une part, et des options d’insertion dans le marché international que la région aura retenues d’autre part, la politique commerciale permettra de mieux gérer les partenariats qu’elle tisse avec les autres entités géopolitiques et économiques du monde ;

Enfin au titre des opportunités, on peut signaler l’évolution de l’environnement économique et politique internationale, marquée par des tensions politiques et économiques qui poussent les différents acteurs à la constitution des blocs : G20, G8, BRIC, G5 ; en plus des anciens existants : UE, ALENA, ASEAN, etc. Ces dynamiques peuvent constituer une menace (sources de nombreux dysfonctionnements des échanges internationaux), mais aussi une opportunité (diversification potentielle des relations) pour la région Afrique de l’Ouest.

# Les programmes en cours et les leçons tirées

* Plusieurs programmes sont en cours ou en vue. Ils portent sur de multiples aspects, le tout devant concourir à fluidifier les échanges intra-communautaires en général et les transactions de produits agroalimentaires en particulier. Parmi les plus importants, on peut signaler :
1. La suite du programme ATP conduite par le CILSS. Il s’agit, d’une part du suivi des flux transfrontaliers de deux catégories de produits : les céréales (mil, sorgho, mais et riz local) et du bétail, et d’autre part des pratiques anormales, non seulement aux frontières, mais aussi le long des principaux corridors à l’intérieur des Etats. Ce programme financé par l’USAID et conduit actuellement dans sept corridors permet de tirer deux leçons essentielles. Sur neuf mois au cours de l’année 2013, le suivi a montré que les flux observés dans 7 pays sont substantiels et portent pour une valeur globale de 375 millions de dollars. En ce qui concerne les séances de plaidoyers et de sensibilisation des acteurs ont permis de réduire dans certains corridors, les pertes de temps, le nombre de postes de contrôle et les frais illicites que payaient les usagers de la route ;
2. Le Programme Régional d’appui à la régulation du commerce informel en Afrique de l’Ouest que le Département Commerce et Douanes de la CEDEAO envisage de lancer très prochainement. Il a pour objectif de « contribuer à l’accroissement des échanges intra régionaux dans le cadre de la construction du marché commun et de la réduction de la pauvreté dans l’espace CEDEAO » et structuré autour de quatre résultats : (i) des informations fiables et actualisées sur le commerce informel sont disponibles, (ii) les capacités institutionnelles des parties prenantes du commerce informel et leur implication dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques relatives au développement du commerce intra-régional sont renforcées, (iii) des réformes indispensables à l’élimination des obstacles au développement du commerce formel sont engagées, (iv) des mesures incitatives sont mises en place pour faciliter la migration des acteurs du secteur informel vers le secteur formel ;

Le programme d’appui aux réformes fiscales et douanières de l’Afrique de l’Ouest : une solution aux défis fiscaux de l’Accord de **Partenariat Economique (APE) avec l’Union Européenne. Ce programme a pour objectif de «**déterminer les réformes fiscales et douanières que doivent adopter les différentes administrations douanières et fiscales des pays…, et ceci dans le cadre du PAPED, pour lequel l'UE a exprimé l'engagement de contribuer significativement à l'absorption de l'impact fiscal net comme complément aux réformes fiscales »

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques agricoles (PAU et ECOWAP), l’UEMOA et la CEDEAO ont conçu respectivement, **(i) un programme visant à promouvoir les cadres de co**ncertation autour des filières stratégiques, (ii) un programme régional d’appui à la régulation des marchés en Afrique de l’Ouest. Ce dernier programme a pour objectif de « Contribuer à construire la souveraineté alimentaire par la fluidification et la régulation du marché intra-régional de produits agro-alimentaires ». De façon spécifique, ce programme vise à (i) disposer d’instruments commerciaux aux frontières permettant de maîtriser l’impact de la volatilité des prix internationaux sur les marchés régionaux, (ii) promouvoir les initiatives et les mécanismes de régulation et de fluidification du marché intérieur régional.

# Les origines du programme : la conférence d’Accra en 2013.

* Ce programme vise à accélérer la mise en œuvre des politiques commerciales de la région: le schéma de libéralisation des échanges et l’Union douanière de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest qui entre en vigueur à partir du 1er Janvier 2015.
* Pour ce faire, ce programme est construit sur un diagnostic partagé par les acteurs du secteur, et capitalisant sur de nombreuses expériences accumulées au cours des dernières années par les initiatives et programmes. De façon spécifique il vise à promouvoir un ensemble d’actions et de stratégies destiner à mettre en œuvre les recommandations de la conférence régionale sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest, tenue à Accra en Janvier 2013. Cette conférence a formulé cinq recommandations spécifiques :
1. assurer une bonne communication des règles en vigueur auprès des différents publics cibles (agents des services aux frontières, opérateurs économiques et organisations professionnelles) en mettant à contribution les médias à tous les niveaux (local, national et régional) ;
2. veiller au respect de la réglementation, ce qui induit des responsabilités spécifiques au niveau des institutions publiques nationales et régionales, et au niveau des différentes catégories d’opérateurs et de leurs associations et organisations professionnelles ;
3. Mieux documenter l’importance du marché régional dans la sécurité alimentaire de chaque pays et de la région ;
4. Développer le plaidoyer dans chaque pays et structurer le dialogue public privé à cette échelle pour amener les Etats à respecter les engagements qu’ils ont pris au niveau régional ;
5. Doter la région d’une politique commerciale intégrée.

# Orientations stratégiques du programme

## Finalité

* Le programme a pour finalité de « contribuer à la résolution des questions de sécurité alimentaire, à l’accélération de la croissance économique, du développement et à la réduction de la pauvreté en Afrique de l’Ouest ». Pour ce faire il vise l’atteinte des objectifs des politiques commerciales et agricoles, tant de la CEDEAO que de l’UEMOA

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs poursuivis par le SLEC | Objectifs poursuivis par l’ECOWAP | Objectifs de la PAU |
| * Promouvoir le développement de l’entreprenariat dans la région;
* Accroître le commerce intra-régional et stimuler l’activité économique;
* Améliorer la compétitivité de l’Afrique de l’Ouest sur le marché mondial ;
* Augmenter le PIB des Etats membres et améliorer ainsi le bien-être des citoyens
 | * Assurer la sécurité alimentaire de la population ouest africaine ;
* Réduire la dépendance vis à vis des importations alimentaires;
* Favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles sur l’ensemble des marchés ;
* Développer les capacités humaines, créer des emplois et garantir les revenus en amont et en aval de la production, et contribuer au développement des services en milieu rural ;
* Intensifier les systèmes de production, adaptée aux différents contextes agro-écologiques,
* Réduire la vulnérabilité des économies ouest-africaines et à limiter les facteurs d’instabilité et d’insécurité régionale ;
* Doter l’agriculture ouest-africaine de mécanismes de financement appropriés.
 | * Réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles
* Accroître la productivité et la production de l’agriculture sur une base durable
* Améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l’économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social
 |

* Cette finalité repose sur l’hypothèse qu’une meilleure performance du commerce intra régional des produits alimentaires constitue un gage d’accroissement de la demande pour les producteurs et autres agents des filières régionales, et qu’elle est porteuse de sécurité de l’approvisionnement et de stabilité des prix pour les consommateurs.

## Objectif Général

* L’objectif général du programme est de promouvoir l’augmentation en volume et en valeur du commerce intra régional des produits agricoles. D’ici à 5 ans, le programme vise un accroissement d’au moins 25 %, en volume et en valeur, des échanges intra régionaux de produits de l’agriculture et de l’élevage.

## Objectifs spécifiques

* Ce programme vise à soutenir et accompagner les acteurs régionaux pour développer une veille stratégique sur les politiques et mesures commerciales en vue de promouvoir l’augmentation en volume et en valeur du commerce intra régional des produits agroalimentaires et la libre circulation des personnes et des biens ~~personnes~~ en Afrique de l’Ouest. Cet objectif repose sur le postulat que la faiblesse des transactions commerciales intracommunautaires des produits agroalimentaires est due à la persistance de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires aux frontières et le long des corridors intérieurs.
* Pour ce faire, ce programme s’appuiera sur 3 leviers : l’information, le plaidoyer pour lever les obstacles au commerce et le renforcement des politiques publiques pour rendre prévisibles les règles du commerce régional. Un objectif spécifique est associé à chacun de ces leviers :
	+ **Objectif 1** : Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce intracommunautaire des produits agricoles et alimentaires en Afrique de l’Ouest. L’objectif visé est d’améliorer l’accès à l’information sur le commerce transfrontalier par les acteurs des filières agricoles afin de leur permettre d’avoir une bonne lecture du fonctionnement du commerce des produits agricoles ;
	+ **Objectif 2** : Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles, alimentaires et des hommes en Afrique de l’Ouest. Il s’agit de conduire un certain nombre d’actions de plaidoyer pour amener ou encourager la mise en œuvre du Schéma de Libéralisation des Echanges, des règles et prescriptions de l’Union douanière par l’ensemble des pays de la région ;
	+ **Objectif 3** : Contribuer à la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales visant la promotion des échanges des produits agricoles et alimentaires. De façon spécifique, il s’agit de favoriser l’harmonisation, la mise en cohérence, et l’évaluation de l’impact des politiques commerciales nationales et régionales au sein de l’espace CEDEAO.

# Description détaillée du programme

* Le programme s’articule autour de trois axes, répondant à trois ambitions **:**
* **Le premier axe** vise à mieux documenter le fonctionnement du marché régional des produits agricoles et alimentaires en Afrique de l’Ouest. De ce fait, il vise à «  **Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce des produits agricoles et alimentaires** ». Il est centré sur trois résultats majeurs :
	+ Un observatoire des échanges régionaux des produits agropastoraux est opérationnel ;
	+ Les systèmes d’information et de communication sur le marché sont dynamisés ;
	+ L’observatoire diffuse une série de documents d’analyse auprès d’un large réseau d’acteurs.
* **Le second axe** vise à assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest :
	+ Les textes réglementaires sur le commerce sont largement diffusés auprès des acteurs ;
	+ Les entraves au commerce régional sont documentées à travers des enquêtes de tracasseries routières et d’études spécifiques ;
	+ Des plaidoyers sur les entraves au commerce régional sont réalisés à différentes échelles ;
	+ une task force multi acteurs de veille sur les politiques commerciales régionales est fonctionnelle.
* **Le troisième axe** vise à contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales de promotion des échanges de produits agricoles et alimentaires. Il est structuré autour de deux résultats majeurs :
	+ Des contributions à la formulation des politiques et stratégies commerciales sont faites
	+ Les effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges de produits agricoles sont documentés.

## Axe1: Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce des produits agricoles

### L’observatoire du commerce transfrontalier, quels enjeux ?

* La disponibilité d’une information de qualité, couvrant, non seulement les principaux axes d’échanges transfrontaliers, les principaux produits agro pastoraux , mais aussi qui soit pérenne dans le temps constitue un facteur essentiel de compréhension du fonctionnement du marché régional. Elle constitue aussi un élément indispensable à la possibilité pour les différentes parties prenantes du commerce régional d’engager un dialogue constructif, tant pour la conception, que pour l’évaluation de politiques publiques adaptées et efficaces.
* Deux questions importantes se posent pour la conception technique de cet observatoire :
* La définition des indicateurs clés à documenter devra s’efforcer de répondre à l’ensemble des principaux usages (plaidoyer, recherche, conception et évaluation de politiques publiques) et usagers (membres de l’observatoire, ministères de l’agriculture et du commerce de la région, instituts de recherche régionaux, secteur privé…) ;
* Les indicateurs retenus devront être facilement mesurables, sur la base d’une méthodologie robuste et validée par un comité d’experts et de praticiens.

### Priorité à la mise en réseau

* Avec le système de mesure des flux du commerce régional des produits agricoles (PRA/Marchés du CILSS), la région dispose d’une source régionale de collecte et d’analyse de l’information sur les échanges transfrontaliers, dont la collecte de l’information est assurée par un réseaux de partenaires impliquées dans le secteur ;
* Les enjeux opérationnels sont clairs : il s’agit tout d’abord de favoriser la mise en commun de l’information en utilisant des outils de gestion des données compatibles, la mise à disposition à un large public, et l’analyse conjointe des données collectées par ces différents réseaux, mais aussi de renforcer la qualité, la couverture, et quand cela est pertinent, augmenter la fréquence et la rapidité de diffusion de l’information.

### Résultat 1.1: Les systèmes d’information sur les marchés régionaux sont renforcés et harmonisés.

**Pilotage :**

* CEDEAO/UEMOA

**Exécution : CILSS**

**Partenaires prioritaires :**

* Alliance Borderless, RESIMAO (et SIMs Nationaux), ROAC, COFENABI, UFOA, DMDA, LBTAA, NANTS ).

**Coordination : HUB RURAL**

**Indicateurs de suivi :**

* 100% des principaux corridors de l’espace CEDEAO sont suivis par le CILSS d’ici à la fin du programme.
* Une méthodologie de mesure des flux des principaux produits de l’agriculture et de l’élevage avec estimation de la marge d’erreur est mise en œuvre, et les résultats sont publiés annuellement.
* La qualité des données collectées par l’observatoire est certifiée par un intervenant extérieur.

**Source de vérification :**

* Documents d’analyse produits par l’observatoire.
* Rapports de contrôle de la qualité des observations.
* Il ne s’agit pas ici de créer un nouveau système de collecte et d’analyse de l’information sur les marchés qui soit spécifiquement dédié au commerce transfrontalier, mais de s’appuyer sur les réseaux d’acteurs et dispositifs opérationnels existants. L’ambition portée par ce programme est donc d’harmoniser et de rendre compatibles et complémentaires les méthodologies et les systèmes de collecte d’information existants, et quand nécessaire, d’encourager l’augmentation de leur couverture thématique et géographique ou d’y adjoindre la collecte et l’analyse d’informations non encore collectées pour construire de nouveaux indicateurs.

#### Activité 1.1.1 : Définir le cadre technique de l’observatoire

* Cette activité vise principalement à construire et faire partager les contours techniques de l’observatoire des échanges régionaux en Afrique de l’Ouest. La première étape consistera à faire le bilan de l’information collectée (chaines de valeur concernées, indicateurs, couverture géographique, fréquence, modalités de collecte, systèmes de contrôle de la qualité de l’information) par les différents acteurs régionaux, et particulier le PRA/Marchés du CILSS, le RESIMAO et les SIM nationaux, et leurs réseaux respectifs de collecte et l’Alliance Borderless. Ensuite il s’agira d’identifier l’ensemble des indicateurs pertinents pour les différents usages (facilitation des transactions commerciales régionales, plaidoyer, conception de politiques commerciales, évaluation d’impact de politiques…) et demandés par les acteurs pour évaluer la performance du commerce transfrontalier de produits agricoles. Sur la base de ces deux types d’information, mettre en place un plan d’action visant à répartir les responsabilités de collecte et de saisie de l’information entre les acteurs.
* Bien qu’il soit utile de dresser ce diagnostic participatif pour identifier les contours techniques de l’observatoire, le dispositif financé par les programmes ATP puis ATP/E et mis en œuvre par le CILSS et l’Alliance Borderless, devra demeurer son cœur principal. De même la possibilité d’élargir, ne serait ce que dans certains corridors ou sous espaces la liste des produits suivis devra être envisagée, pour tenir compte des chaines de valeur émergeantes.
* Cette démarche de cadrage nécessite : (i) travail d’étude auprès des agents et institutions en charge de la collecte et de la saisie de l’information ainsi que de ses usagers, et (2) processus de concertation organisé sous forme d’atelier régional rassemblant les principales parties prenantes.
* Ce travail de cadrage sera réalisé avec l’appui technique du CILSS et de l’Alliance Borderless et la facilitation du HUB RURAL par l’entremise de la Task Force multi acteurs. .

**Budget :** 100, 000 USD.

**Echéance :** Année 1.

#### Activité 1.1.2 : développer harmoniser les méthodologies de collecte des données et des informations

* L’un des enjeux méthodologiques important est de renforcer et harmoniser les méthodes et outils de mesure du volume des flux transfrontaliers et des tracasseries routières enregistrées le long des corridors. En effet les données et informations collectées et diffusées par les différents réseaux ne sont pas faites de la même manière, tant du point de vue des unités d’observation, des outils de collecte, de la qualification et statut des agents collecteurs, de la périodicité des opérations statistiques, etc. Ces disparités des démarches ne permettent pas de (i) de comparer les données disponibles, (ii) d’appréhender la dynamique du commerce dans ses multiples aspects
* Des travaux récents ont clairement mis en évidence la sous-estimation de ces flux par les données issues des statistiques nationales, en comparaison avec des données d’enquêtes de marchés. Selon cette même étude, les données générées jusqu’à présent par le projet ATP, dont la collecte est aujourd’hui reprise par le PRA/~~m~~Marchésdu CILSS reflètent également une couverture partielle des flux interrégionaux, bien que plus significative que celle issue des statistiques nationales. Or, une bonne compréhension de la dynamique historique des flux alimentaires est essentielle pour adapter les politiques agricoles et commerciales aux enjeux et défis alimentaires auxquels la région est confrontée.
* Dans ce contexte, le cœur de cette activité consiste à définir des méthodes robustes et simples à mettre en œuvre pour l’estimation et le suivi régulier des flux transfrontaliers de produits agricoles et des tracasseries routières. L’objectif est de capturer le maximum, sinon la totalité des flux, y compris ceux qui échappent au contrôle, d’une et part et d’appréhender le plus objectivement possible toutes les pratiques anormales qui entravent le commerce régional. . La question de la la mesure des flux se pose de façon particulièrement aiguë pour le bétail, étant donné la nature transhumante de certains systèmes d’élevage, impliquant des passages de frontières dans les deux sens pour les mêmes animaux.
* La conduite de ce travail de développement méthodologique serait confiée au CILSS avec l’appui technique du Hub Rural.

#### Activité 1.1.3 : Former les institutions et les agents de collecte

**Budget :** 100,000 USD.

**Echéance :** Année 1.

* Cette activité consistera à diffuser des approches standardisées pour la mesure des différents indicateurs de fonctionnement des marchés transfrontaliers auprès des différents agents de collectes (prix, flux, temps d’entente, niveaux de prélèvement illicites…). Il s’agira donc de concevoir, et de mettre en œuvre use série d’ateliers de formation auprès d’acteurs des différents réseaux impliqués. Ces ateliers pourront être appuyés, le cas échéant par des opérations statitistiques dans certains corridors et postes frontaliers pour permettre aux agents d’internaliser les outils et les méthodes.
* Le pilotage technique de cette activité sera assuré par le CILSS, et la mise en œuvre sera déléguée aux différents réseaux en charge de la collecte et/ou la compilation des données (RESIMAO, Borderless…).

**Budget : 1**50,000 USD.

**Echéance :** Année 1et année 2.

#### Activité 1.1.4 : Appuyer la collecte des données et de l’information

* La collecte des données et de l’information constitue le cœur du résultat 1.1. L’enjeu principal sera pour les dispositifs de collecte retenus dans le cadre de l’observatoire ( CILSS, Alliance Borderless, NANTS, etc) de constituer un réseau de partenaires fiables et efficients. Une bonne partie des partenariats nécessaires seront hérités des programmes ATP et ATP/E, mais l’augmentation de la couverture géographique de l’observatoire demandera sans doute l’identification de nouveaux partenaires.
* De façon spécifique, il s’agira d’accompagner les dispositifs de collecte à : (i) réaliser des enquêtes selon les périodicités retenues, (ii) à faire un premier traitement sommaire, (iii) à constituer une base de données primaires à leur niveau, (iv) à transmettre les données suivies d’analyse sommaire à la plateforme régionale

Le CILSS et partenaires de collecte de l’information (ROAC, COFENABVI, LBTAA ,….), l’Alliance Bordeless assureront le pilotage technique de cette activité.

**Budget :** 500,000 USD.

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activité 1.1.5 : Réaliser le contrôle continu de la qualité de l’information

* Au-delà de la couverture de l’information et de l’harmonisation des méthodes et systèmes de collecte, un enjeu important est de garantir la qualité de l’information. Si les formations initiales proposées par l’activité 1.1.3 vont dans ce sens, il est également important de mettre l’accent sur le suivi et le coaching régulier des institutions et agents de collecte. Il s’agit de mettre en œuvre un mécanisme de suivi, de supervision rapproché et régulier des agents de collecte et réaliser des activités périodiques de recyclage
* **Maîtrise d’œuvre** : Le pilotage technique de cette activité sera assuré par le CILSS, et la mise en œuvre sera déléguée à des prestataires indépendants, de façon à découpler ce travail d’accompagnent des activités de collecte et de compilation de l’information.

**Budget :** 200,000 USD.

**Echéance :** Année 1 à 5.

### Résultat 1.2 : La gestion et la diffusion des données sur les échanges transfrontaliers est améliorée.

* Il ne s’agit pas de créer un dispositif que se superposerait aux systèmes de gestion et d’analyse de l’information existant, mais bien de promouvoir l’adoption de systèmes compatibles, permettant de faciliter l’interconnexion des réseaux acteurs de collecte, et de favoriser ainsi la regroupement, l’analyse conjointe et la diffusion des données produites dans la région sur le commerce transfrontalier. L’enjeu principal est l’inter-connectivité des bases de données utilisées par les différents réseaux de collecte de l’information. Enfin, le programme visera la mise à disposition de l’information en libre accès.

**Exécution : CILSS**

**Partenaires clés : un comité éditorial sera constitué d’un représentant de chaque partenaire de l’observatoire, et présidé par un acteur privé.**

**Coordination : HUB RURAL**

**Indicateurs de suivi :**

* Une base de données regroupant l’ensemble de l’information sur les flux et tracasseries routières et administratives et mise en libre accès par le CILSS et largement diffusée auprès d’utilisateurs potentiels.
* 4 notes documentaires sont publiées chaque année, et largement diffusées auprès des acteurs du commerce intra régional (public et privés).
* Résultats d’enquête d’utilité réalisé auprès de groupes cibles (acteurs privés, ministères du commerce et de l’agriculture, instituts de recherche…).

**Sources de vérification :**

* Documents d’analyse produits par l’observatoire.
* Revues réalisées par le comité de lecture des notes documentaires
* Rapports de contrôle de la qualité des observations.

#### Activité 1.2.1 : Développer une base de données conjointes

* Cette activité visera à mettre en place un système d’encodage et de transmission de l’information commun à tous les acteurs et à toutes les institutions régionales impliquées dans la collecte de l’information sur les barrières au commerce transfrontalier.
* Au-delà de la compatibilité des bases de données utilisées par les différents acteurs, l’un des enjeux important est la mise en place d’un système compatible avec des modes de télétransmission de l’information par téléphonie mobile, accélérant la disponibilité de l’information et réduisant les erreurs de saisies. Les agents de collecte seront formés à l’utilisation de ces nouveaux systèmes de saisie de l’information.
* Cette activité sera conjointement pilotée par le CILSS et Alliance Borderless /OPA, en tant que gestionnaires de bases de données régionales.

**Budget :** 50,000 USD (uniquement pour la conception de la base).

**Echéance :** Année 1.

#### Activité 1.2.2 : Appuyer la valorisation de l’information par les membres de l’observatoire

* Si la mise en place d’un système de collecte d’information quantitative sur les volumes, la valeur, et les barrières au commerce régional est nécessaire pour mesurer précisément les tendances, il est aussi important de documenter les pratiques des acteurs des chaines de valeurs transnationales pour en analyser les facteurs de blocage, les bonnes pratiques, et les leviers d’action.
* Cette activité visera à mettre en place un dispositif d’accompagnement à la production de notes documentaires par les acteurs de l’observatoire sur les barrières au commerce transfrontalier et sur les bonnes pratiques.
* Ce dispositif, piloté par un **comité éditorial** où seront représentés l’ensemble des institutions publiques et privées régionales impliquées dans le programme définira les lignes directrices et lancera des séries d’appel à contribution. La production de documents de capitalisation des pratiques observées par les acteurs régionaux feront l’objet de subventions, tandis que la qualité des publications fera l’objet d’une revue par un **comité de lecture** désigné par le comité éditorial pour chaque contribution.
* L’animation et la régulation du dispositif d’appel à contribution sera confié au PRA/Marchés du CILSS, tandis que la présidence du comité éditorial sera confiée à un acteur privé au sein du réseau de partenaires de l’observatoire.

**Budget :** 450,000 dollars (animation et régulation du dispositif et fonctionnement du comité éditorial)

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activité 1.2.3 :Mettre la base de donnée sur le domaine public

* La mise à disposition en libre accès d’une base de données régionale sur le commerce transfrontalier constituerait un apport important du projet pour favoriser les conditions d’un dialogue politique actif sur ces questions dans la région. Elle permettra aux acteurs de réaliser leurs propres analyses sur la base de données fiables et partagées.
* Au-delà de la qualité des données brutes, promues par les activités prévues sous les résultats 1.1, il s’agit de vérifier, et nettoyer la base de données avant sa mise à disposition au public sur une interface web.
* Le CILSS hébergera la base de données et sera responsable de son administration, de sa maintenant, et de sa mise en libre accès.

**Budget :** 15,000 USD/an

**Echéance :** Année 1 à 5.

###

### Résultat 1.3 : L’observatoire diffuse une série de documents d’analyse auprès d’un large réseau d’acteurs

* L’analyse et la diffusion d’information par l’ensemble des acteurs impliqués dans l’observatoire, mais aussi par les acteurs régionaux seront bien entendu facilitées par la mise en place d’une base de données publique sur le commerce transfrontalier.
* Pourtant, il sera essentiel que l’observatoire renforce ses propres capacités d’analyse, à la fois pour mettre à disposition des analyses régulières pour informer les activités de la plateforme mutilateurs (Axe 2), mais aussi pour réaliser des études rétrospectives visant à informer la conception des politiques commerciales nationales et régionales (Axe 3).

**Exécution : CILSS**

**Partenaires clé : ensemble de membres de l’~~o~~Observatoire pour construire une liste de diffusion la plus large possible.**

**Coordination : Hub Rural**

**Indicateurs de suivi :**

Diffusion large et régulière de produits de communication issus de l’analyse de l’information sur le commerce transfrontalier auprès des acteurs régionaux.

**Source de vérification :**

* Liste de diffusion.
* Régularité de la diffusion des produits d’analyse de l’observation.

#### Activité 1.3.1 : Adopter une ligne de produits d’analyse de l’information.

* Avant d’investir dans des capacités de d’analyse et de production additionnelles, il sera important de bien estimer les besoins en termes de ressources humaines nécessaires pour les conduire. A cette fin, il sera important de précisément identifier et formaliser les supports et les fréquences de diffusion de l’information les plus appropriés en fonction des différents usages (bulletins, analyses annuelles, notes techniques, analyses rétrospectives et prospectives…). Pour les analyses périodiques diffusées sous formes de bulletins, il sera utile de définir précisément les indicateurs suivis et les échelles géographiques considérées. Enfin, l’observatoire devra se doter d’une charte graphique et d’un format prédéterminé pour l’ensemble des produits issus de son activité de collecte et d’analyse de l’information.
* Ce travail de cadrage éditorial sera réalisé par le CILSS, avec la facilitation du HUB RURAL et soumis pour approbation au comité éditorial multi acteurs.

**Budget:**50,000USD

**Echéance :**Année 1

#### Activité 1.3.2 : Renforcer les compétences de l’~~o~~Observatoire pour traiter l’information et rédiger des documents de synthèse.

* Les ressources humaines mises à disposition du CILSS pour conduire les travaux d’analyse et de rédaction des documents de communication des résultats devront être adaptées à l’ensemble de produits adoptés par l’~~o~~Observatoire et répondant aux besoins des acteurs régionaux. Un dispositif de formation et de coaching pourra être envisagé pour permettre une autonomisation rapide de l’équipe d’analystes.
* L’équipe d’analystes sera hébergée par le CILSS.

**Budget :** 100 000 dollars

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activité 1.3.3 : Produire et diffuser de façon périodique de documents d’analyse.

* L’observatoire produira et diffusera périodiquement une série de produits d’analyse, en langue anglaise et Française. Il s’agit principalement :
* d’un bulletin trimestriel, présentant les résultats des observations faites dans les principaux postes frontaliers et corridors, nature et ampleur des transactions, déterminants, principaux obstacles rencontrés par les opérateurs, stratégies développés, perspectives des échanges
* des notes mensuelles de conjonctures très courtes centrées sur les tendances du marché (évolution des prix, situation des stocks des produits, etc)
* des documents d’analyse approfondis, support des plaidoyers : un document par an.
* Ces documents seront distribués principalement en version électronique à un large public incluant les organisations socio professionnelles, les décideurs publics, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

* La liste et le processus de diffusion de l’information seront développés et gérés par la task Force implantée au avec l’appui technique du CILSS, de l’Alliance Borderless, de NANTS

**Budget :** 500 000 dollars

**Echéance :** Année 1 à 5.

## Axe2: Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest

* Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest constitue une des préoccupations majeures des acteurs de la région. En effet, depuis sa création en 1975, la CEDEAO a fait de la libre circulation des hommes et des biens dans l’espace communautaire, un de ses instruments de politique d’intégration régionale. Le protocole sur la libre circulation des hommes et des biens adopté en 1979 reconnait aux citoyens de la communauté le droit d’entrée, de résidence et d’établissement dans les Etats membres. Le principe de libre circulation des hommes constitue un acquis inaliénable au sein de la communauté.
* Le schéma de libération des échanges achevé en 2003, fixe les conditions de circulation des biens faisant objet des transactions commerciales. Si les produits du cru du règne animal et végétal, ainsi que de l’artisanat bénéficient d’une libre circulation, ceux manufacturés doivent remplir des conditions spécifiques.
* La problématique de la libre circulation, n’est donc pas seulement tributaire d’une absence de volonté politique, mais certainement de deux autres phénomènes qu’il importe d’analyser de près :
* l’incomplétude des textes réglementaires et leur méconnaissance par les acteurs du commerce régional.
* les difficultés que les Etats éprouvent, pour des raisons diverses à faire appliquer les engagements pris au niveau régional.
* Cette situation amène à conduire trois sortes d’activités majeures : (i) faire connaitre les textes aux acteurs pour qu’ils les internalisent, (ii) documenter les obstacles à la libre circulation des produits alimentaires et (iii) faire des plaidoyers pour apporter des ajustements, le cas échéant et pour faire appliquer les règles édictées au niveau régional dans le cadre du schéma de libéralisation des échanges et de l’union douanière.

### Résultats 2.1. : Les textes réglementaires sur le commerce sont largement diffusés auprès des acteurs.

**Pilotage :**

* CEDEAO/UEMOA

**Partenaires prioritaires :**

* Alliance Borderless, CILSS, RESIMAO (et SIMs Nationaux), ROPPA, APESS, RBM, ROAC, COFENABI, UFOA.

**Coordination**

* HUB RURAL

**Indicateurs de suivi :**

* Tous les textes du SLE sont documentés
* Les textes réglementaires du SLE et l’union douanière sont multipliés en plusieurs exemplaires
* Tous les postes frontaliers disposent d’un point d’assistance.

**Source de vérification :**

* Documents multipliés.

Rapports d’activités des points d’assistance et de l’Alliance Borderless.

* En dépit de la conscience que les acteurs du commerce régional ont de l’existence et du fonctionnement du schéma de libéralisation des échanges, beaucoup ont une connaissance vague du contenu des différents textes. Cette situation est valable tant pour les opérateurs économiques, les intermédiaires, que pour les agents des forces de contrôle (douanes, polices, gendarmeries et services phytosanitaires). Dans certains cas, des textes désuets continuent d’être appliqués. Cette méconnaissance des droits et devoirs que prescrivent ces textes, constitue une des causes essentielles des pratiques anormales enregistrées aux frontières et le long des corridors.

#### Activités 2.1.1. : Contribuer à l’amélioration des textes réglementaires.

* Dans le cadre de la création de l’union douanière, la CEDEAO et l’UEMOA travaillent à la révision de certains textes réglementaires. Cette révision vise à apporter des corrections ou des précisions aux textes existants ou à ajouter des réglementations nouvelles pour passer du schéma de libéralisation à l’union douanière. Dans ce contexte, le programme devra conduire les actions suivantes :
* Procéder à un recensement des textes réglementant la circulation et la mise en consommation des produits originaires dans la région.
* Faire une analyse de leur pertinence et de leur cohérence avec les orientations des politiques régionales.
* Faire des propositions d’amendement, le cas échéant.

**Budget :** 200 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 2 du programme.

#### Activités 2.1.2. : Reproduire et multiplier les textes réglementaires

* La connaissance des textes dépend en partie des possibilités qui sont offertes aux usages de les avoir à leur portée, en tout lieu et en tout temps. Pour satisfaire cette exigence, le programme devra s’efforcer de conduire un certain nombre d’activités, notamment :
* une documentation des textes légaux en cours de validité, textes qui réglementent les transactions commerciales dans l’espace communautaire,
* une transcription des textes en langage simplifié en français, anglais, portugais et dans les grandes langues régionales utilisées par les opérateurs économiques : Haoussa, dioula, yoruba, Ibo, fulfulde, etc.
* une reproduction des textes dans des formats de documents adaptés et pratiques pour les usagers du commerce : opérateurs économiques, agents de contrôle de l’administration,
* la multiplication des documents en grande quantité à usage des différents acteurs.

**Budget :** 500 000 dollars

**Echéance :** Année 1 à 2.

#### ***Activités 2.1.3. : Diffuser par des moyens appropriés les textes réglementaires sur le commence régional.***

* Cette activité vise à vulgariser et à disséminer les textes réglementaires du schéma de libéralisation des échanges, de l’union douanière et des réformes en cours de la fiscalité intérieure auprès des opérateurs économiques. Il s’agit d’une activité continue qui doit se faire par des canaux appropriés. Ainsi, il s’agira d’élaborer une stratégie de communication qui combine des moyens classiques d’information (radio, télévision, presse écrite) avec des canaux moins utilisés (affiches, panneaux publicitaires). Dans ce cas, le programme doit s’efforcer à :
* identifier et construire des messages clé à diffuser auprès des différents usagers,
* identifier les canaux appropriés de diffusion des messages,
* passer des accords de partenariat avec les différents organes multimédias pour la diffusion des messages clés,
* Faire le suivi de la diffusion des messages,
* évaluer les effets de la diffusion des messages.

**Budget :** 500 000 dollars

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activités 2.1.4. : développer les centres frontaliers d’informations (points d’assistance).

* La traversée des postes de contrôle frontaliers constitue souvent une épreuve pour de nombreux usagers, même pour ceux qui ont l’habitude de ces lieux. On n’est jamais à l’abri des mauvaises surprises : interpellation par ci, réclamation de documents non prévus par-là, etc. cette situation est parfois aggravée par la présence d’intermédiaires non assermentés qui vous proposent tout un tas de services rémunérés.
* L’Alliance Borderless a développé au niveau de quelques postes frontaliers des points d’assistance qui tentent de suppléer cette absence de dispositifs crédibles d’information. A ce jour, il existe neuf (9) Centres Frontaliers d’Information repartis sur les frontières Ghana-Togo, Ghana-Burkina, Benin-Nigeria, Ghana-Cote d’Ivoire et au Port de Dakar. L’objectif à terme pour l’Allaince Borderless, est d’étendre ces centres ȧfrontières de la région, comme Malanville/Gaya (Benin-Niger), Cinkassé (Togo-Burkina), Niangolo (Burkina- Cote d’Ivoire), Kidira/Diboli (Sénégal-Mali).
* Il s’agit dans le cadre du présent programme :
* de capitaliser les bonnes pratiques des points d’assistance mis en place par l’Alliance Borderless ;
* d’installer au niveau des principaux (au moins quinze) postes frontaliers un centre d’information pour les usagers,
* de recruter et former des agents devant animer ces centres d’information ;
* de tenir à la disposition des usages au niveau de ces points d’assistance, des documents et informations indispensables pour remplir les formalités douanières et de police ;
* d’évaluer périodiquement l’efficacité de ces centres d’information.

**Budget :** 750 000 dollars

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activités 2.1.5. : Faciliter la tenue de réunions entre les usages du commerce transfrontalier.

* Bien que se côtoyant de façon quotidienne, les différents agents économiques et ceux de contrôle ont rarement l’occasion de dialoguer, de se parler. Cette situation donne court à des récriminations des uns envers les autres.
* De nombreux projets et programmes ont essayé d’organiser des réunions conjointes dans certains postes frontaliers. Le CILSS et l’Alliance Borderless organisent actuellement des réunions nationales de dialogue et de discussions des résultats de l’observation des pratiques anormales. Dans le cadre de ce projet, il s’agit de :
* capitaliser les expériences de l’Alliance Borderless et du CILSS et des autres programmes qui se sont investis dans la mise en place de telles plateformes de dialogue.
* systématiser la tenue d’au moins une réunion de concertation par an et par espace frontalier.
* évaluer les effets et les impacts de l’existence des points d’assistance sur le commerce transfrontalier.

**Budget :** 500 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

###

### Résultat 2.3. : Des plaidoyers sur les entraves au commerce régional sont réalisés à différentes échelles.

**Pilotage :**

* CEDEAO / UEMOA

**Exécution : CILSS et Allaince Borderless**

**Partenaires prioritaires :**

* RESIMAO (et SIMs Nationaux), et autres institutions mobilisables pour la collecte de l’information (ROAC, COFENABI, UFOA, NANTS, POSCAO).

**Coordination : HUB RURAL**

**Indicateurs de suivi :**

* Nombre de séances de plaidoyers réalisés,
* Le nombre de thématiques ayant fait l’objet de plaidoyer
* Nombre d’acteurs aux frontières ayant pris part aux activités de formation/sensibilisation
* Nombre de membres d’organisations de la société civile touchées par les renforcements de capacité,
* Liste des personnalités mobilisées pour accompagner les activités de plaidoyer
* Nombre d’interpellation des dirigeants réalisées. .

**Source de vérification :**

* Documents de plaidoyer.

Rapports d’activités des différentes institutions impliquées.

* Tant au niveau régional que national, plusieurs actions de plaidoyers sont déployées par les acteurs de la société civile et les organisations du secteur privé. Ces plaidoyers emploient principalement trois moyens :
* des conférences de presse pour faire part des constats enregistrés sur les pratiques anormales qui entravent le commerce régional,
* des marches de protestation contre des pratiques anormales,
* des caravanes transfrontalières pour dénoncer les obstacles et autres barrières aux échanges intra-communautaires et sensibiliser les acteurs des transports sur les différents protocoles CEDEAO/UEMOA liés à la facilitation du commerce et des transports. .
* En dépit de leur pertinence, ces actions souffrent de trois insuffisances qui limitent leur portée : (i) elles sont parfois peu documentées, (ii) elles sont peu coordonnées tant au niveau national que régional (iii) elles sont très limitées dans le temps.
* Dans le cadre de ce programme, il s’agit de structurer le plaidoyer pour améliorer leur efficacité en tant que stratégie de lutte contre les obstacles et autres barrières à la libre circulation des hommes et des biens.

#### Activivité 2.3.1 : Documenter les tracasseries routières et administratives au commerce régional

#### Les obstacles techniques au commerce constituent une des causes essentielles de la faiblesse actuelle des échanges intra communautaires en Afrique de l’Ouest. Ils résultent de nombreuses insuffisances que présentent les textes réglementaires, mais aussi de la prévalence de la corruption. Ils revêtent des formes multiples, mais produisent les mêmes effets : réduction du volume et de la valeur des échanges, renchérissement des prix des produits et enfin aggravation de l’état d’indigence des populations vulnérables. Dans le cadre du présent programme, il s’agit de documenter l’ensemble des pratiques anormales, des contraintes et obstacles au commerce régional, par la réalisation : (i) d’enquêtes continues le long des corridors et au niveau des postes frontaliers terrestres, maritimes, portuaires, notamment, (ii) de conduire des études spécifiques périodiques.

#### Cette activité sera conduite techniquement par le CILSS et l’Alliance Boerdeless, en partenariat avec les organisations socioprofessionnelles et de la société civile (NANTS, POSCAO, etc.)

**Budget :** 100,000 USD/an

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activité 2.3.2. : renforcer la capacité de plaidoyer des acteurs et agents régionaux et de base.

* Le plaidoyer est une stratégie efficace pour amener les agents économiques, les décideurs publics à changer de politique et de comportement. Il permet de développer un certain nombre d’arguments pour convaincre les cibles de la nécessité de changer de manière d’agir. Le plaidoyer permet d’influencer la définition, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques et stratégies promues par les pouvoir publics. Son efficacité dépend de la qualité des personnes qui le conduisent et surtout de celle des arguments qui le sous-tendent. Dans ce contexte, cette activité consiste à travailler sur deux aspects :
* former les responsables des organisations de la société civile : organisations socioprofessionnelles, acteurs de secteur privé, Organisations Non Gouvernementales aux techniques de plaidoyer. Il s’agira d’organiser des séances de formation au niveau régional pour les formateurs qui seront chargés de dupliquer les formations dans les pays ;
* d’appuyer l’élaboration des arguments de plaidoyer porté par les acteurs de la société civile. Cette action consiste à exploiter le résultat des études de l’observatoire pour en tirer les enseignements et les leçons essentielles à porter à l’attention des décideurs et autres acteurs des sphères d’influence.

**Budget :** 450 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activités 2.3.3. : Organiser des conférences thématiques impliquant plusieurs acteurs.

* Un des instruments courants des plaidoyers est l’organisation de conférences sur des sujets/thèmes précis. Actuellement l’Alliance Borderless organise au moins une conférence thématique annuelle sur le commerce régional. En dépit de sa pertinence, cette conférence est destinée prioritairement aux opérateurs privés par pays, aux structures d’appui au secteur privé, aux Gouvernements et et à leurs administrations (dont la Police, Gendarmerie et Douanes-PDG) ; elle reste assez élitiste (les participants paient leur participation sauf les administrations publiques). Le CILSS organise des conférences multi acteurs par pays, mais sur les thèmes génériques se rattachant aux obstacles au commerce. Dans le cadre de ce programme, il s’agit de développer des actions qui font la synthèse de ces deux expériences.
* Il s’agit chaque année, d’organiser une conférence régionale sur un thème précis, documenté à partir des résultats des études. Ces conférences vont ainsi combiner trois préoccupations (i) informer les participants sur la dynamique du commerce régional, (ii) offrir des opportunités d’affaires aux acteurs, (iii) débattre des acteurs à conduire pour lever des obstacles spécifiques identifiés au niveau de certains corridors.

**Budget : 6**00 000

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activités 2.3.4. : Développer des stratégies d’interpellation des autorités à différentes échelles.

* Cette activité vise principalement à mettre en œuvre un certain nombre d’actions pour alerter les responsables politiques et administratifs sur les effets et impacts négatifs de certaines mesures réglementaires sur le commerce régional. Il existe des jurisprudences en la matière. Les plus hautes autorités de la région ont pris conscience de la nécessite de prendre des mesures concrètes pour favoriser l’application effective des protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des biens et des personnes et son schéma de libéralisation des échanges (SLEC). A cet effet, la 43ème Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEOA tenue à Abuja les 17 et 18 juillet 2013,a responsabilisé le Président Blaise COMPAORE pour le suivi des accords portant sur la libre circulation des personnes et des biens. s.

 Pour accompagner ce sursaut des dirigeants de la région, il s’agit dans le cadre de ce programme, de prendre des précautions nécessaires pour présenter le résultat des études aux différentes autorités lors :

* des conférences des ministres statutaires de la CEDEAO ou de l’UEMOA.
* des sommets des chefs d’Etat et de Gouvernement,
* A chaque occasion, il s’agira de préparer un mémorandum argumenté et succinct à remettre aux différentes autorités.

**Budget :** 300 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activités 2.3.5. : Solliciter des personnalités pour appuyer certaines actions de plaidoyers.

* Le plaidoyer est une stratégie complexe, qui a besoin non seulement d’arguments convaincants, de minutie dans sa mise en œuvre, mais aussi d’un environnement favorable. Le plaidoyer a d’autant plus de chance de réussir que ces trois éléments seront remplis. Pour ce faire, les acteurs qui conduisent une action de plaidoyer doivent mettre tout en œuvre pour influencer les positions des groupes cibles. Parmi les stratégies les plus porteuses se trouve celle de faire parrainer les actions par une personnalité bénéficiant d’une audience certaine auprès du groupe cible. L’activité consiste à chaque occasion de plaidoyer :
* d’identifier une personnalité reconnue pour sa moralité, sa probité et son audience potentielle dans l’opinion publique.
* de démarcher pour l’amener à parrainer l’évènement organisé
* organiser sa présence au cours de la rencontre

**Budget :** 200 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

### Résultat 2.~~4~~: une task force multi acteurs de veille sur les politiques commerciales régionales est fonctionnelle

**Pilotage :**

* CEDEAO/ UEMOA

**Partenaires prioritaires :**

* CILSS,Alliance Borderless, RESIMAO, cadre de concertation des réseaux d’OP, ROAC, COFENABI, UFOA, IFPRI, NANTS, POSCAO.

**Coordination : HUB RURAL**

**Indicateurs de suivi :**

* Résultat du suivi des politiques commerciales régionales
* Contribution de la task force à la formulation de la politique commerciale de la CEDEAO
* Nombre de sessions de rencontres organisées par la Task force.

**Source de vérification :**

* Documents statutaires de la task force
* Documents des résultats des études d’évaluation
* La mise en place d’une task force multi acteurs de veille sur la dynamique du commerce régional des produits agricoles, constitue une des recommandations fortes de la conférence régionale sur la libre circulation des produits agricoles, tenue à Accra en janvier 2013. Au-delà des activités traditionnelles dévolues à un comité de pilotage des projets et programmes, la Task force multi acteurs s’est vue assigner trois fonctions essentielles : (i) l’évaluation de l’efficacité du schéma de libéralisation des échanges, (ii) l’analyse de l’efficacité des instruments de politique aux frontières promus par le TEC CEDEAO, notamment les mesures de sauvegarde, (iii) l’accompagnement de la région pour la définition d’une politique commerciale intégrée. Ces missions sont conçues pour permettre à la task force d’aider à structurer le plaidoyer dans chaque pays et au niveau régional, et le dialogue public/privé à ces échelles pour amener les Etats à respecter les engagements qu’ils ont pris au niveau régional,

#### ***Activité : 2.4.1 : Assurer le fonctionnement de la Task Force***.

* Lors de la réunion du groupe des acteurs et institutions signataires des recommandations de la conférence régionale sur la libre circulation des produits agricoles, tenue à Ouagadougou en janvier 2014, il a été institué une task multi acteurs composés des organisations régionales et dont la coordination est confiée au HUB RURAL. La task Force fonctionnera comme une plateforme de dialogue, de concertation et de veille sur la libre circulation des biens en général, et des produits agricoles en particulier. Elle se réunira au moins une fois par an. Dans ce contexte, cette activité vise à :
* Définir les fonctions précises et les missions de la task force
* Définir son statut au-delà de la fonction de comité de pilotage qu’elle est appelée à jouer dans le cadre du présent programme,
* Doter la task force d’un secrétariat permanent pour suivre la mise en œuvre du programme
* Doter le secrétariat de la task force de moyens d’exercice de ses missions et fonctions
* Organiser les réunions de la task force

**Budget :** 700 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activité 2.3.2 : organiser des réunions de concertation des parties prenantes sur la libre circulation des produits agricoles.

* Dans le cadre de la veille stratégique sur les politiques, stratégies et mesures d’envergure régionale et nationale sur la libre circulation des produits agricoles qu’elle est amenée à exercer, la Task force devra organiser de façon périodique, au moins une fois par an, une réunion régionale des parties prenantes au programme. Les objectifs assignés à de telle rencontre portent sur plusieurs aspects :
* L’évaluation du niveau d’atteinte des résultats du programme,
* L’analyse des résultats des études d’impacts commanditées,
* La définition des modalités de diffusion ses résultats des études commandités,
* L’analyse et la validation du devis des plans annuels du programme
* La formulation des recommandations d’amélioration des activités du programme
* La préparation des lignes argumentaires des plaidoyers.

**Budget :** 400 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

## Axe 3: Contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales de promotion des échanges de produits agricoles et alimentaires.

* Les politiques publiques – commerciales et sectorielles – jouent un double rôle sur le plan de la fluidité du commerce régional.
* En instaurant un espace de libre échange et en dotant la région de réglementations communes, les politiques régionales communes visent à faciliter les échanges, élargir les marchés et permettre l’expression des avantages comparatifs, améliorer la compétitivité des filières régionales par rapport aux produits importés. En effet, la fragmentation des politiques nationales dans l’espace régional a longtemps alimenté le cloisonnement des marchés et compliqué le commerce transfrontalier.
* Dans ce contexte, la fluidification du commerce requiert d’agir simultanément à plusieurs niveaux :
* Sur l’adaptation des politiques et réglementations communes qui affectent le fonctionnement du commerce, c'est-à-dire sur la politique commerciale, sans négliger les politiques relatives (i) aux normes sanitaires et phytosanitaires appliquées aux produits agropastoraux bruts et transformés ; (ii) à la délivrance des certificats indispensables pour sécuriser les opérations d’exportation (certificat vétérinaire, certificat d’origine, etc.) ; (iii) aux infrastructures générales de communication et aux infrastructures de commerce ; (iv) aux politiques bancaires ; (v) aux politiques de filières (harmonisation minimale des niveaux de soutiens publics à la production, à la transformation, au stockage, etc.) etc.
* Sur la mise en œuvre effective des politiques et réglementations communes. Le problème se pose à trois niveaux : (i) la transcription dans les législations nationales des réglementations CEDEAO, ou CEDEAO/UEMOA, (ii) l’application effective par les agents des administrations nationales (douanes, services de contrôle sanitaire) de ces règlements, et (iii) le respect par les acteurs du secteur privé et des organisations professionnelles des législations en vigueur dans tous les domaines qui concernent leurs activités productives et commerciales.
* Le suivi des impacts des politiques et réglementations de façon à en mesurer l’adéquation avec les capacités et attentes des différentes catégories d’acteurs et de façon à les adapter régulièrement aux nouveaux enjeux et défis qui se dessinent.
* Certains aspects de la problématique sont traités dans le cadre des deux précédents axes. Le troisième axe se décline par conséquent autour de deux résultats majeurs :
* Le programme contribue à la formulation des politiques et stratégies commerciales ;
* Le programme contribue à la revue des effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges commerciaux de produits agricoles.

### Résultat 3.1: Des contributions à la formulation des politiques et stratégies commerciales sont faites

* Ce résultat est focalisé sur l’amélioration de l’environnement politique, réglementaire et juridique des chaines de valeur et des échanges régionaux. Il s’inscrit dans un contexte particulier dans la mesure où la CEDEAO est engagée dans la finalisation de plusieurs négociations relatives au commerce et s’apprête à préparer un cadre de politique commerciale visant à fixer des orientations claires tant pour l’achèvement du marché intérieur, que pour la gestion des relations commerciales avec le reste du monde et les différents partenaires commerciaux. Ce cadre doit servir de référence à l’ensemble des négociations commerciales que la CEDEAO engagera avec ces derniers, de façon à s’assurer de la cohérence entre la politique commerciale et les ambitions et politiques sectorielles de la région.
* Les négociations en cours de finalisation portent en particulier : (i) sur le schéma de libéralisation des échanges et la fiscalité et les questions des normes et des règles d’origine ; (ii) le Tarif Extérieur Commun et les instruments complémentaires de défense commerciale ; (iii) la régulation du commerce informel, (iv) l’Accord de Partenariat Economique avec l’Union européenne ; (v) l’application des nouveaux accords de l’OMC ; (v) l’application des normes vétérinaires (OIE/OMC).

#### Activité 3.1.1. : Accompagner les Etats et les CER dans la formulation des politiques et stratégies commerciales

**Pilotage :**

* CEDEAO/ UEMOA

**Partenaires prioritaires :**

* CILSS, Alliance Borderless, RESIMAO, cadre de concertation des réseaux d’OP, ROAC, COFENABI, UFOA, IFPRI. POSCAO, NANTS

**Coordination : HUB RURAL**

**Indicateurs de suivi :**

* Documents de propositions de la Task force
* Documents de politiques et de stratégies commerciales de la région

**Source de vérification :**

* Documents de propositions de la Task force
* Documents de politiques et de stratégies commerciales de la région
* Cette activité est polarisée par la contribution du secteur agroalimentaire à la préparation du cadre de politique commerciale commune de la CEDEAO qui devra intégrer l’ensemble des éléments constitutifs d’une politique commerciale efficiente, en particulier dans le domaine des normes qui deviennent, plus que les tarifs, des éléments clés du commerce régional et international.
* Une des raisons fondamentales des dysfonctionnements du marché intérieur unique est le non-respect par les Etats membres des politiques et réglementations communes régionales. Or, ce non-respect trouve fréquemment son explication fondamentale dans un intérêt divergeant du pays par rapport à cette politique commune. Par conséquent, et à l’image de ce que la CEDEAO a pu conduire sur le TEC ou sur la détermination des produits sensibles exclus de la libéralisation dans l’APE, les modalités de concertation approfondie, son caractère inclusif vis-à-vis de l’ensemble des parties prenantes, sont des éléments essentiels pour que les arbitrages régionaux tiennent le mieux compte possible des intérêts respectifs des Etats membres et des groupes d’acteurs concernés. C’est le principal gage d’un respect de l’accord conclu.
* Par conséquent, cette activité comprendra :
* des diagnostics détaillés des filières agropastorales, y compris (i) sur le plan de la compétitivité des différents bassins de production nationaux et des chaines de valeur sous régionales y afférentes, (ii) des obstacles formels et informels aux échanges. Ce point sera nourri des activités de veille conduites dans l’Axe 2 et des activités d’information déployées dans l’Axe 1 ;
* des analyses prospectives portant sur la dynamique de la demande, sa segmentation, ses exigences, ainsi que sur la capacité de l’offre régionale à s’adapter pour y répondre et affronter la compétition des importations extrarégionales ;
* des propositions relatives au commerce des produits agricoles, pastoraux et alimentaires à porter dans le débat sur la politique commerciale générale ;
* des propositions de réglementations dans les domaines des normes sur les produits et des normes sanitaires et phytosanitaires ;
* des propositions concrètes sur l’harmonisation et la simplification de la documentation commerciale ;
* des propositions d’investissements prioritaires dans le domaine des infrastructures commerciales et des infrastructures transfrontalières ;
* des appuis aux pays et acteurs pour leur participation efficiente aux concertations régionales, notamment via la dynamisation des dispositifs de concertation nationaux, intersectoriels, sur les négociations commerciales.

**Budget :** 500 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activité 3.1.2. Appuyer le fonctionnement des mécanismes de concertation multi acteurs des chaines de valeur agroalimentaires régionales promues par les acteurs régionaux

* Au-delà de l’amélioration de l’environnement commercial, la promotion du commerce régional implique d’améliorer l’efficacité et l’efficience des chaines de valeur. Cet enjeu est crucial au regard des mutations extrêmement rapides qui affectent le marché. D’ci à 2030, la Banque Mondiale estime que la demande alimentaire va être multipliée par quatre en valeur. Pour les chaines de valeur régionales, il s’agit d’un véritable défi qui ne pourra être relevé sans une structuration accélérée des acteurs, de façon à saisir les mutations et la diversification de la demande (produits transformés, exigences sanitaires, conditionnement, régularité d’approvisionnement, etc.).
* Plusieurs initiatives sont en cours : promotion de cadres de concertation des filières par l’UEMOA, des organisations interprofessionnelles par la CEDEAO. Dans ce même sillage le programme ATP a fortement soutenu l’émergence de dispositifs de concertation, notamment dans la filière bétail-viandes (COFENABVI) et dans les filières céréalières (ROAC). Le nouveau programme se fixe comme ambition : (i) d’élargir et d’accompagner la concertation et la structuration des principales chaines de valeur régionales ; (ii) d’approfondir la structuration des chaines de valeur dans les différents corridors commerciaux reliant le Sahel enclavé et les pays côtiers, (iii) d’accompagner les organisations interprofessionnelles autour des fonctions de concertation, de négociation.
* La présente activité s’inscrit dans cette perspective. Elle comprend notamment les actions suivantes :
* Réalisation de diagnostics « chaines de valeur » centrés sur les acteurs des différents segments;
* Appui à des initiatives de concertation – structuration des groupes d’acteurs (producteurs, transformateurs, etc.) par chaine de valeur et par corridor commercial sous régional ;
* Appui à des initiatives de structuration des acteurs et au renforcement des dispositifs interprofessionnels au niveau des pays, soubassements des dispositifs régionaux ou sous régionaux ;
* Appui aux initiatives de contractualisation entre agents des chaines de valeur ;
* Appui à l’extension des dispositifs interprofessionnels pour leur permettre de mieux couvrir l’espace géographique concerné par un marché, et de mieux couvrir les principales filières de produits concernées par le marché régional ;
* Renforcement des capacités des acteurs et de leurs représentants.

**Budget :** 500 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

### Résultat 3.2: les effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges de produits agricoles sont documentés

* L’adoption du TEC, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2015, prévoit une revue régulière en vue d’en mesurer son impact et d’adapter ou réviser, sur cette base, la classification des produits au sein des 5 niveaux de tarifs.
* Il en va de même de l’Accord de Partenariat Economique qui prévoit lui aussi des études d’impacts de façon à adapter régulièrement le régime commercial entre l’Afrique de l’Ouest et l’Union européenne.
* Outre les évaluations centrées sur la politique aux frontières de l’espace régional, ce résultat s’intéresse à la mise en œuvre effective du SLEC, avec en particulier les analyses relatives à l’harmonisation des politiques fiscales interne et aux frontières des Etats membres, et les analyses relatives aux questions relatives aux normes sur les produits et à l’application effective des réglementations sanitaires et phytosanitaires.
* Dans le domaine de l’Union douanière, six points méritent d’être analysés en détail :
* l’impact des politiques agricoles et commerciales des pays concurrents de l’Afrique de l’Ouest sur la compétitivité des produits à l’importation. Cette question est particulièrement sensible pour l’Union européenne dont les soutiens publics ont été réorientés vers les soutiens internes aux exploitations agricoles, et qui affectent indirectement les prix à l’exportation. Elle est aussi très importante pour les importations des pays émergeants qui supplantent de plus en plus les exportateurs traditionnels sur les marchés ouest africains ;
* l’évaluation des instruments de défense commerciale, complémentaires des droits de douane : droit compensateur, mécanisme de sauvegarde spéciale, taxe d’ajustement à l’importation, etc. Il s’agira notamment d’évaluer la capacité de ces instruments à lutter contre « l’instabilité importée » et leurs impacts sur la volatilité des prix internes et le comportement des agents économiques ouest africains ;
* la réactivité du dispositif de gouvernance de la politique commerciale aux frontières, notamment pour le déclenchement des instruments de défense commerciale ;
* l’adéquation de la structure tarifaire régionale avec les perspectives d’évolution de la demande et l’analyse des capacités des différentes chaines de valeur de répondre à cette demande ;
* le degré d’application nationale de la politique et des réglementations régionales, la compréhension des causes de non application éventuelles ;
* le cas particulier des échanges de produits au sein des corridors qui impliquent des pays de l’espace CEMAC/CEEAC et de l’espace CEDEAO, en particulier le cas des produits de l’élevage.
* Le programme devra par conséquent contribuer à ces exercices pilotés par le Département du Commerce, des Douanes et de la Libre circulation de la CEDEAO, en fournissant des études d’impacts détaillées et ciblées sur les produits agricoles et alimentaires. Ces travaux détaillés alimenteront : (i) le dialogue entre la CEDEAO, l’UEMOA et les acteurs du secteur agricole en général, des chaines de valeur en particulier ; (ii) le dialogue interne à la CEDEAO et à l’UEMOA, en particulier dans le cadre des travaux du Comité Inter-Départements pour l’Agriculture et l’Alimentation, en vue de l’adaptation régulière des politiques et réglementations. Il s’attachera par ailleurs à situer ces analyses d’impacts au regard des perspectives d’évolution de la demande intérieure et extérieure et des marchés. Enfin, il facilitera les études spécifiques conduites par les Etats membres pour disposer des éléments de positionnement dans les négociations commerciales régionales.

**Pilotage :**

* CEDEAO/ UEMOA

**Partenaires prioritaires :**

* CILSS, Alliance Borderless, RESIMAO, cadre de concertation des réseaux d’OP, ROAC, COFENABI, UFOA, IFPRI, NANTS, POSCAO

**Coordination : HUB RURAL**

**Indicateurs de suivi :**

* Nombre d’études réalisées
* Résultats des études commanditées

**Source de vérification :**

* Document du SLE
* Structure et nouvelles mesures de défense commerciale
* Rapport d’activité de la task force

#### Activité 3.2.1. : Réaliser des études d’impact du schéma de libéralisation des échanges et de l’Union douanière

* Cette activité consiste à planifier et réaliser des études d’impacts indépendantes ciblées sur la politique commerciale externe et sur la politique et les réglementations intérieures. Compte tenu des délais de transmission des changements de politique sur les filières de produits, il conviendra de planifier seulement deux exercices systématiques au cours du programme, une évaluation annuelle ayant peu de sens pour des politiques structurelles de cette nature. Cependant, au regard de l’ampleur des travaux d’évaluation – nombre de chaines de valeur et de pays/corridors concernés, problématique réglementaires -, les travaux pourront être répartis sur l’ensemble de la durée du programme.
* Les actions inscrites au titre de cette activité sont les suivantes :
* Préparation des termes de référence des études d’impacts ;
* Contractualisation et financement des études d’impacts ;
* Pilotage et encadrement des études ;
* Mise en débat des résultats ;
* Préparation de notes d’aide à la décision ciblées sur les décideurs et acteurs nationaux et régionaux ;

**Budget :** 300 000 dollars US

**Echéance :** Année 3 à 5.

#### Activité 3.2.2. : Réaliser des analyses stratégiques et prospectives pour alimenter le Comité Inter-département pour l’Agriculture et l’Alimentation

* La pertinence de la structure tarifaire doit être mise en perspective avec les dynamiques du marché, en particulier de la demande, et avec le potentiel agricole et agroalimentaire de la région. Dans un contexte particulièrement changeant (démographie, urbanisation, différenciation des revenus et de la demande, impacts des changements climatiques, changements techniques et technologiques au niveau de la production et de la transformation, etc.), il est fondamental que les acteurs des filières et les institutions publiques disposent d’une vision éclairée des perspectives et des exigences du marché. Ces analyses prospectives doivent intégrer le contexte international, les règles commerciales multilatérales, les perspectives de l’offre et de la demande sur les autres continents, les perspectives d’évolution des prix et de la volatilité des marchés, les différentes utilisations (alimentaires, énergétiques, industrielles) des produits agricoles de base.
* Les actions inscrites au titre de cette activité sont les suivantes :
* Conduite d’études prospectives globales sur les tendances de la demande alimentaire (quantitatives et qualitatives) ;
* Conduites d’études sous sectorielles ciblées sur des chaines de valeur stratégiques pour le marché régional : viandes rouges et viandes blanches, lait et produits laitiers, oignons, tubercules, fruits, légumes, céréales, huiles, sucre, etc.
* Organisation de forum régional de mise en débat des résultats et des analyses ;
* Publications des résultats, adaptées aux différents publics cibles.

**Budget :** 200 000 dollars US

**Echéance :** Année 1 à 5.

#### Activité 3.2.3. : Accompagner les structures nationales à réaliser des analyses d’impact et à participer aux concertations régionales

* Cette activité se traduira par la mise en place d’un fonds compétitif placé sous le pilotage de la Task Force ou d’un comité de pilotage spécifique. Ce fonds permettra de financer ou cofinancer des études d’impacts conduites à l’initiative d’un Etat membre ou d’un dispositif interprofessionnel sur une thématique particulièrement importante pour le pays ou la structure en question. L’activité, outre le financement, portera sur l’appui méthodologique du programme régional à la conception et la réalisation des études d’impacts et sur l’appui à la participation des acteurs et des Etats membres aux concertations et négociations régionales sur la réforme des politiques commerciales et réglementaires.
* Les actions inscrites au titre de cette activité sont les suivantes :
* mise en place et gestion d’un fonds d’étude compétitif ;
* appui méthodologique aux équipes nationales ;
* suivi des études nationales
* réalisation de synthèses régionales
* appui à l’organisation de concertations nationales sur les résultats des études ;

**Budget :** 300 000 dollars US

**Echéance :** Année 3 à 5.

# Dispositif institutionnel de mise en œuvre et parties prenantes

* Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du programme est conçu en tenant compte de plusieurs principes :
* Jouer quatre principales fonctions : (i) celle du pilotage politique incluant la définition des orientations stratégiques du programme et le suivi évaluation des activités, (ii) de la coordination de l’ensemble des parties prenantes, (iii) de l’exécution technique des activités, (iv) de financement des activités
* La participation et l’inclusion de l’ensemble des parties prenantes pour perpétuer la démarche qui préside à l’élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes majeurs en Afrique de l’ouest ;
* Pour rendre compte aux parties prenantes des résultats majeurs enregistrés dans la mise en œuvre le programme
* Le dispositif institutionnel comprend des organes de pilotage, de coordination et d’exécution technique, de financement du programme.

## Pilotage politique et le suivi évaluation du programme

* La Commission de la CEDEAO et de l’UEMOA, à travers les départements de l’Agriculture et du Commerce assureront conjointement les fonctions de maîtrise d’ouvrage du programme. De ce fait, elles sont chargées de la définition des orientations générales du programme. Par cette position, elles sont appelées à assumer le leadership de la région sur le programme. De ce fait, elles doivent mettre en place un mécanisme de coordination pour mieux assumer les fonctions de suivi/ évaluation qui leur sont dévolues.
* Il sera conçu des indicateurs spécifiques pour le suivi évaluation du programme. Conformément à la vie des programmes, il sera organisé deux sortes d’évaluation : (i) une évaluation interne couplée au suivi périodique opéré par les responsables de gestion du programme, (ii) une évaluation externe permettant le cas échéant de réorienter certaines activités ou actions du programme.

## Coordination et concertation

* La coordination et les concertations entre les parties prenantes constituent une dimension importante de ce programme. En effet, vu la très grande diversité des parties prenantes à ce programme, la complexité des activités à conduire sur le terrain, la coordination sera assurée par le HUB RURAL, plateforme régionale de dialogue entre les institutions publiques et privées et des organisations socio-professionnelles des régions Afrique de l’Ouest et du Centre.
* Le HUB RURAL abritera la cellule technique de la task force multi acteurs chargée de superviser et de suivre la mise en œuvre du programme.

## Exécution technique

* L’exécution technique du programme sera assurée par les institutions régionales, en fonction de leur compétence, de leurs expériences et de leur savoir-faire avéré. Il s’agit des :
* institutions de coopération régionales (CILSS, CORAF, AfricaRice, IFPRI, etc.)
* Partenaires Techniques et Financiers, y compris les ONG internationales
* Etats membres des deux CER
* secteur privé, notamment les banques commerciales et les entreprises agroalimentaires,
* organisations socioprofessionnelles
* organisations de la société civile, y compris les médias
* centres de recherche et les universités
* Le tableau ci-dessous reprend, activité par activité, la responsabilité de chaque partie prenant en termes d’exécution du programme ainsi que les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de chaque activité.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Axe/Résultat/Activité | Exécution | Partenaires prioritaires |
| Axe 1 : Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce des produits agricoles |
| Résultat 1.1: Les systèmes d’information sur les marchés régionaux sont renforcés et harmonisés. |
| Activité 1.1.1 : Cadrage technique de l’observatoire | CILSS | Appui technique des autres parties prenantes et de la task force |
| Activité1.1.2 : Développement de méthodologies adaptées | CILSS | Appui technique (IFPRI, MSU ou autre institut de recherche et de la task force |
| Activité 1.1.3 : Formation des institutions et agents de collecte  | CILSS/UEMOA | Partenaires de collecte (RESIMAO / ROAC / COFENAVBI, IFPRI, task force |
| Activité 1.1.4 : Appui à la collecte de l’information | CILSS/ Alliance Borderless | Partenaires de collecte (RESIMAO (SIM nationaux) / ROAC / COFENAVBI, ROPPA |
| Activité 1.1.5 : Contrôle continu de la qualité de l’information | CILSS/Borderless | IFPRI, AfriStat, personnes ressources |
| Résultat 1.2 : La gestion et la diffusion des données sur les marchés transfrontaliers est améliorée. |
| Activité 1.2.1 : développement d’une base de données conjointe | CILSS/Borderless | IFPRI, ReSAKSS, Afristat |
| Activité 1.2.2 : diffusion de l’information primaire | CILSS/Borderless | Task Force, partenaires techniques  |
| Activité 1.2.3 : incitation à la valorisation de l’information par les membres de l’observatoire | CILSS | Task Force  |
| Résultat 1.3 : L’observatoire diffuse une série de documents d’analyse auprès d’un large réseau d’acteurs. |
| Activité 1.3.1 : Adopter une ligne de produits d’analyse de l’information. | CILSS | Task Force et parties prenantes au programme  |
| Activité 1.3.2 : Doter la plateforme des compétences pour traiter l’information et rédiger des documents de synthèse. | CILSS | Task force  |
| *Activité 1.3.3 : production et diffusion périodique de documents d’analyse.* | CILSS |  |
| Axe2: Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest |
| Résultats 2.1: Les textes réglementaires sur le commerce sont largement diffusés auprès des acteurs. |
| Activité 2.1.1. : Contribuer à l’amélioration des textes réglementaires. | Task Force  | Partenaire technique  |
| Activité 2.1.2. : Reproduire et multiplier les textes réglementaires | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO  |
| *Activités 2.1.3*: *Diffuser par des moyens appropriés les textes réglementaires sur le commence régional* | Task Force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Activité 2.1.4. : développer les centres frontaliers d’informations (points d’assistance). | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Activité 2.1.5. : Faciliter la tenue de réunions entre les usages du commerce transfrontalier. | Task force | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Résultat 2.2. : Les entraves au commerce régional sont documentées à travers des enquêtes sur les tracasseries routières et d’études spécifiques. |
| Activité 2.2.1. : Réaliser des enquêtes continues sur les tracasseries routières sur les principaux corridors | CILSS/OPA | Task Force, partenaires techniques |
|  |  |  |
| Résultat 2.2. : Des plaidoyers sur les entraves au commerce régional sont réalisés à différentes échelles. |
| Activité 2.2.1 : documenter les tracasseries routières et administratives au commerce régional  | Task Force | CILSS, Alliance Borderless, CILSS, POSCAO, NANTS |
| Activité 2.2.2. : renforcer la capacité de plaidoyer des acteurs et agents régionaux et de base. | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Activité 2.2.2. : Organiser des conférences thématiques impliquant plusieurs acteurs. | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Activité 2.2.3. : Développer des stratégies d’interpellation des autorités à différentes échelles. | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Activité 2.2.4. : Solliciter des personnalités pour appuyer certaines actions de plaidoyers. | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Résultat 2.3 : une task force multi acteurs de veille sur les politiques commerciales régionales est fonctionnelle. |
| Activité : 2.3.1 : Assurer le fonctionnement de la Task force.  | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Activité 2.3.2 : organiser des réunions de concertation des parties prenantes sur la libre circulation des produits agricoles.  | Task force  | Partenaire technique : CILSS / Borderless, POSCAO |
| Axe 3: Contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales de promotion des échanges de produits agricoles et alimentaires. |
| Résultat 3.1: Des contributions à la formulation des politiques et stratégies commerciales sont formulées |
| Activité 3.1.1.  Accompagner les Etats et les CER dans la formulation des politiques et stratégies commerciales | Task force | Etats, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Alliance Borderless, POSCAO, ROPPA |
| Activité 312. Appuyer le fonctionnement des mécanismes de concertation multi acteurs des chaines de valeur agroalimentaires régionales promues par les acteurs régionaux  | Task force | Etats, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Alliance B~~e~~Orderless  POSCAO, ROPPA |
| Résultat 3.2: les effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges de produits agricoles sont documentés |
| Activité 3.2.1. : Réaliser des études d’impact du schéma de libéralisation des échanges et de l’Union douanière | Task force | Etats, CEDEAO, UEMOA, CILSS, alliance Borderless  POSCAO, ROPPA |
| Activité 3.2.2. : Réaliser des analyses stratégiques et prospectives pour alimenter le Comité Inter-département pour l’Agriculture et l’Alimentation | Task force | Etats, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Alliance Borderless  POSCAO, ROPPA |
| Activité 3.2.3. : Accompagner les structures nationales à réaliser des analyses d’impact et à participer aux concertations régionales | Task force | Etats, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Alliance B~~e~~orderless  POSCAO, ROPPA NANTS  |

#

# Financement

* Le budget estimatif (Annexe 1) du programme s’élève à 10,575,000dollars US, dont :
* 3,675,000 USD pour l’Axe 1 : Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce des produits agricoles
* 5,100,000 USD pour l’Axe 2 : Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles en Afrique de l’Ouest
* 1,800,000 pour l’Axe 3 : Contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales de promotion des échanges de produits agricoles et alimentaires

## Sources de financement potentielles:

* Le financement du programme constitue une question cruciale. En effet, la pérennité des stratégies et des résultats dépendent en grande partie de la capacité à mobiliser des ressources endogènes sur une longue durée. Les expériences passées montrent que la sensibilisation et le plaidoyer au niveau national et régional pour changer le cours des évènements pren~~n~~ent du temps et nécessitent des ressources (humaines, financières) importantes. Dans ce contexte, il est important pour le programme de bénéficier des financements de long terme provenant de plusieurs sources, dont les plus importantes sont :
* Les Commissions de la CEDEAO et de l’UEMOA. Ces deux commissions peuvent intervenir par le biais de leurs mécanismes de financement de l’agriculture et autres fonds souverains qu’elles gèrent. Elles peuvent en effet recourir aux guichets, innovations, renforcement des capacités, réglementation pour financer de nombreuses activités.
* Les partenaires techniques et financiers de la région. De nombreux partenaires s’intéressent aux questions commerciales et plus spécifiquement à la promotion du marché régional. C’est le cas particulièrement
	+ De l’USAID, qui a financé le programme MISTOWA, ATP, et la suite du programme ATP dont le CILSS et l’Alliance Borderless poursuivent la mise en œuvre certaines composantes. Elle pourrait être intéressée par une telle initiative.
	+ La GIZ qui s’investit aussi dans la promotion du marché régional. Elle gère un programme régional visant la promotion du marché régional, en appui au département du commerce, des douanes et de la libre circulation des personnes de la CEDEAO
	+ La Coopération Néerlandaise, qui s’apprête à lancer un programme régional centré sur le développement des échanges commerciaux de produits agricoles en Afrique de l’Ouest
	+ La Banque Mondiale qui finance dans plusieurs pays de la région des programmes visant la promotion du secteur privé et des exportations.
	+ Etc.
* Le secteur privé régional. Il contribue déjà au financement de certaines activités de l’Alliance Borderless. Il pourrait au prix d’une sensibilisation et de plaidoyer, être mobilisé pour financer des activités spécifiques du programme.

# Hypothèses et risques

* Le déroulement du Programme d’Appui à la mise en œuvre des recommandations de la conférence régionale sur la libre circulation des produits agricoles au sein de la CEDEAO un processus complexe, dépendant de plusieurs facteurs clés de succès externes au secteur. Les risques de non atteinte des objectifs sont accrus si les évolutions nécessaires ne sont pas opérées sur certains éléments structurants, tant du schéma de libéralisation des échanges et de l’union douanière, que l’environnement global. Les risques et hypothèses concernent principalement les points suivants :

## La coordination entre les parties prenantes au programme

* La mise en œuvre du programme requiert des exigences de coordination et de concertation, non seulement entre les institutions régionales et les Etats membres, mais aussi entre les institutions et organisations parties prenantes ~~entre elles~~, tant au niveau national, que régional.
* Cette exigence est encore plus forte entre les deux institutions d’intégration régionale (CEDEAO et UEMOA) qui sont dans un processus d’harmonisation de leurs politiques et mesures commerciales. Il en est de même de la nécessité de coordination entre ces deux institutions et les partenaires techniques (CILSS et Alliance Borderless). La défaillance d’une institution peut entrainer des retards importants dans la mise en œuvre de certaines activités. L’accent devra donc être mis sur l’amélioration de la pro activité et du fonctionnement des différentes instances, institutions et organisations en charge de la mise en œuvre des activités du programme.

## La concrétisation de l’Union douanière

* Adoptée formellement en octobre 2013, l’union douanière de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest entrera en vigueur le 1er Janvier 2015 pour une période transitoire de cinq ans. Il y a encore de nombreuses questions à résoudre pour concrétiser l’application intégrale de l’ensemble des dispositions, notamment le sort à réserver aux deux prélèvements que l’UEMOA et la CEDEAO opèrent sur les importations extra ouest africaines. Si des solutions adéquates ne sont pas apportées à ces questions, elles risquent de constituer des facteurs qui obèrent les résultats du programme. Dans ce contexte, les mécanismes de concertation mis en œuvre par les deux institutions devront fonctionner de façon optimale pour minimiser cette hypothèque.

## Engagement politique des Etats

* L’engagement politique des Etats peut constituer un risque important, à au moins deux points de vue  Le premier concerne le décalage qu’on enregistre entre la nature des engagements pris au niveau régional et les mesures de mise en œuvre prise au niveau national. Dans b~~B~~ien des cas, les Etats éprouvent des difficultés à respecter/honorer les engagements qu’ils ont pris au niveau régional. Cet effritement de l’engagement politique peut aussi avoir de fâcheux effets au plan financier. La volonté politique affichée est ainsi annihilée par le manque d’un réel engagement : absence de mise en œuvre des décisions et mesures auxquelles ils ont souscrit, non mobilisation des ressources financières de contrepartie. Les efforts déployés et les convictions dont les Etats font montre depuis quelques années autour des processus de négociations commerciales et de la construction du marché régional, laisse envisager que ce risque sera surmonté au moyen du déploiement de plaidoyer.

## Stabilité politique et amélioration de la gouvernance

* A l’instar de toutes activités économiques, sociales et politiques, le programme est tributaire des crises politiques et sécuritaires. L’Afrique de l’Ouest a enregistré de nombreuses crises politiques et sécuritaires qui ont déstabilisé les bases économiques et sociales de la région. Ces crises engendrent généralement l’insécurité et la perturbation des circuits de distribution des produits et par conséquents la multiplication des obstacles techniques au commerce. Ces crises sont susceptibles de limiter la portée des plaidoyers. Les Commissions de la CEDEAO et de l’UEMOA et les Etats membres devront alors poursuivre leurs efforts en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

# Mesures complémentaires

* L’atteinte des objectifs et la réalisation des résultats attendus du programme dépendent de la mise en œuvre d’autres mesures ou actions complémentaires. Cette situation exige que des actions complémentaires soient déployées pour faciliter la réussite des objectifs du programme. Parmi celles qui nous paraissent importantes, on peut retenir celles sont relatives à :
* La normalisation, certification, accréditation,métrologie et promotion de la qualité (NAGAM). Les travaux du comité conjoint mis en place par la CEDEAO et l’UEMOA sont très avancés sur cette question. Il s’agit d’encourager ces deux commissions à accélérer les travaux de ce comité pour donner un contenu opérationnel et pleinement intégré par les opérateurs économiques et aux agents chargés de contrôle aux frontières à la notion de produits originaires. Les résultats de ce comité permettront de lever définitivement les obstacles qui se rattachent à la certification de l’origine des produits.
* Harmoniser et simplifier les procédures de déclaration des produits au niveau des postes de douanes. En effet, en dépit du fonctionnement du schéma de libéralisation, les procédures de dédouanement différent sensiblement d’un pays à un autre dans l’espace communautaire. Le projet d’érection de postes de contrôle juxtaposés planifié par la CEDEAO et l’UEMOA devra être accéléré au cours du programme. La réalisation de ce projet permettra de minimiser les tracasseries et les pertes de temps au niveau des frontières lors des opérations de dédouanement dans les postes frontaliers. Par ailleurs, le projet régional de modernisation et d’interconnexion des douanes dénommé « ALISA » devra être accéléré, en vue d’harmoniser la documentation douanière, mieux, de la réduire par l’introduction des TIC.
* Renforcer la capacité des services nationaux de statistiques à saisir la valeur et le volume des échanges régionaux. Les statistiques du commerce des Etats de l’Afrique de l’Ouest pêchent par leur faible fiabilité. Elles ne disposent pas de ressources humaines et financières suffisantes pour bien maitriser le volume et la valeur réels des transactions commerciales intra régionales. Il urge donc pour la région d’accompagner le renforcement des capacités des services statistiques pour qu’ils soient en mesure de restituer la situation réelle des échanges régionaux.
* Adopter une politique coordonnée de lutte contre la corruption des agents de douane, de police, de gendarmerie et des services phytosanitaires. Il s’agit d’une mesure qui ne sera pas facile à mettre en œuvre, au regard de la diversité des stratégies déployées et des ramifications politiques et clientéliste de ce phénomène. Mais, il s’agit là d’une gangrène dont la persistance peut contribuer à annihiler les objectifs et résultats du programme

# Cadre des résultats et indicateurs de suivi

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cadre stratégique et des résultats | Indicateurs de suivi et sources de vérification | Hypothèses et risques |
| Objectif Général | Promouvoir l’augmentation en volume et en valeur du commerce intra régional des produits agricoles. | IndicateurLe volume et la valeur du commerce intra régional ont doublé d’ici à 2025Source de vérification Résultats des analyses de l’observatoire |  |
| Objectifs Spécifiques | Objectif 1 : Contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du commerce intracommunautaire des produits agricoles et alimentaires en Afrique de l’Ouest. | IndicateurDes estimations avec intervalles de confiance et avec tendances interannuelles du volume et de la valeur des échanges intra régionaux pour les principaux produits de l’agriculture sont disponibles.Source de vérification Résultats des analyses de l’observatoire | Concrétisation de l’union douanièreEngagement politique des EtatsStabilité politique et amélioration de la gouvernance |
| Objectif 2 : Assurer une veille stratégique sur la libre circulation des produits agricoles, alimentaires et des hommes en Afrique de l’Ouest. | IndicateurNombre de pays respectant effectivement les accords du SCLEC dans leur globalitéSource de vérification Résultats des analyses de la Task-Force |
| Objectif 3 : Contribuer à la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales visant la promotion des échanges des produits agricoles et alimentaires. | IndicateurNombre de pays ayant effectivement réformé leur politique commerciale d’ici à la fin du programme en les harmonisant avec les accords régionaux.Source de vérification Résultats des analyses de la Task-Force |
| Résultats | Résultat 1.1: Les systèmes d’information sur les marchés régionaux sont renforcés et harmonisés. | Indicateurs100% des principaux corridors de l’espace CEDEAO sont suivis par l’OPA d’ici à la fin du programme.Une méthodologie de mesure des flux des principaux produits de l’agriculture et de l’élevage avec estimation de la marge d’erreur est mise en œuvre, et les résultats sont publiés annuellement.La qualité des données collectées par l’observatoire est certifiée par un intervenant extérieur.Source de vérification  Documents d’analyse produits par l’observatoire.Rapports de contrôle de la qualité des observations. | La coordination entre les parties prenantes au programme |
| Résultat 1.2 : La gestion et la diffusion des données sur les marchés transfrontaliers est améliorée. | Indicateurs de suivi :Une base de données regroupant l’ensemble de l’information sur les flux et tracasseries administratives et mise en libre accès par le CILSS et largement diffusée auprès d’utilisateurs potentiels.5 notes documentaires sont publiées chaque année, et largement diffusées auprès des acteurs du commerce intra régional (public et privés).Résultats d’enquête d’utilité réalisé auprès de groupes cibles (acteurs privés, ministères du commerce et de l’agriculture, instituts de recherche…).Sources de vérification : Documents d’analyse produits par l’observatoire.Revues réalisées par le comité de lecture des notes documentaires |
| Résultat 1.3 : L’observatoire diffuse une série de documents d’analyse auprès d’un large réseau d’acteurs. | Sources de vérification : Diffusion large et régulière de produits de communication issus de l’analyse de l’information sur le commerce transfrontalier auprès des acteurs régionaux.Source de vérification :Liste de diffusion.Régularité de la diffusion des produits d’analyse de l’observation. |
| Résultats 2.1: Les textes réglementaires sur le commerce sont largement diffusés auprès des acteurs. | Indicateurs de suivi :Tous les textes du SLE sont documentés Les textes réglementaires du SLE et l’union douanière sont multipliés en plusieurs exemplairesTous les postes frontaliers disposent d’un point d’assistance. Source de vérification : Documents multipliés.Rapports d’activités des points d’assistance et de l’Alliance Borderless. |
|  |  |
| Résultat 2.3 : Une task force de veille stratégique est fonctionnelle | Indicateurs de suivi :Résultat du suivi des politiques commerciales régionalesContribution de la Task-Force à la formulation de la politique commerciale de la CEDEAONombre de sessions de rencontres organisées par la Task-Force.Source de vérification : Documents statutaires de la Task-ForceDocuments des résultats des études d’évaluation |
| Résultat 3.1: Des contributions à la formulation des politiques et stratégies commerciales sont formulées | Indicateurs de suivi :Documents de propositions de la Task-ForceDocuments de politiques et de stratégies commerciales de la région Source de vérification : Documents de propositions de la Task-ForceDocuments de politiques et de stratégies commerciales de la région |
| Résultat 3.2: Les effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges de produits agricoles sont documentés | Indicateurs de suivi :Nombre d’études réaliséesRésultats des études commanditées Source de vérification : Document du SLE Structure et nouvelles mesures de défense commerciale Rapport d’activité de la Task-Force |

# Echéancier de mis en œuvre des activités.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Axes | Résultats | Activités | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| Axe 1 | Résultat 1.1 | Activité 1.1.1 : définir le cadre technique de l’observatoire |  |  |  |  |  |
|  | Activité1.1.2 : Développer de méthodologies adaptées |  |  |  |  |  |
|  | Activité 1.1.3 : Former les institutions et agents de collecte  |  |  |  |  |  |
|  | Activité 1.1.4 : Appuyer la collecte de l’information |  |  |  |  |  |
|  | Activité 1.1.5 : réaliser le contrôle continu de la qualité de l’information |  |  |  |  |  |
| Résultat 1.2 | Activité 1.2.1 : Développer une base de données conjointe |  |  |  |  |  |
|  | Activité 1.2.2 : Diffuser de l’information primaire |  |  |  |  |  |
|  | Activité 1.2.3 : Appuyer la valorisation de l’information par les membres de l’observatoire |  |  |  |  |  |
| Résultat 1.3 | Activité 1.3.1 : Adopter une ligne de produits d’analyse de l’information. |  |  |  |  |  |
|  | Activité 1.3.2 : Renforcer les compétences de l’observatoire pour traiter l’information et rédiger des documents de synthèse. |  |  |  |  |  |
|  | Activité 1.3.3 : Production et diffusion périodique de documents d’analyse. |  |  |  |  |  |
| Axe2 | Résultat 2.1 | Activité 2.1.1.: Contribuer à l’amélioration des textes réglementaires. |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.1.2. : Reproduire et multiplier les textes réglementaires |  |  |  |  |  |
|  | Activités 2.1.3: Diffuser par des moyens appropriés les textes réglementaires sur le commence régional |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.1.4.: développer les centres frontaliers d’informations (points d’assistance). |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.1.5. : Faciliter la tenue de réunions entre les usages du commerce transfrontalier. |  |  |  |  |  |
| Résultat 2.2 | .Activité 2.2.1 ; documenter les tracasseries routières et administratives au commerce régional  |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.2.2. : renforcer la capacité de plaidoyer des acteurs et agents régionaux et de base |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.2.2. : Organiser des conférences thématiques impliquant plusieurs acteurs. |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.2.3. : Développer des stratégies d’interpellation des autorités à différentes échelles. |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.2.4. : Solliciter des personnalités pour appuyer certaines actions de plaidoyers**.** |  |  |  |  |  |
| Résultat 2.3 | Activité : 2.3.1 : Assurer le fonctionnement de la Task force.  |  |  |  |  |  |
|  | Activité 2.3.2 : organiser des réunions de concertation des parties prenantes sur la libre circulation des produits agricoles**.**  |  |  |  |  |  |
| Axe 3 | Résultat 3.1 | Activité 3.1.1.  Accompagner les Etats et les CER dans la formulation des politiques et stratégies commerciales |  |  |  |  |  |
|  | Activité 312. Appuyer le fonctionnement des mécanismes de concertation multi acteurs des chaines de valeur agroalimentaires régionales promues par les acteurs régionaux |  |  |  |  |  |
| Résultat 3.2 | Activité 3.2.1. : Réaliser des études d’impact du schéma de libéralisation des échanges et de l’Union douanière |  |  |  |  |  |
|  | Activité 3.2.2. : Réaliser des analyses stratégiques et prospectives pour alimenter le Comité Inter-département pour l’Agriculture et l’Alimentation |  |  |  |  |  |
|  | Activité 3.2.3. : Accompagner les structures nationales à réaliser des analyses d’impact et à participer aux concertations régionales |  |  |  |  |  |

# Annexe 1 : Budget prévisionnel (USD)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectifs | Résultats | Activités | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | Somme A1 - A5 |
| Objectif1 :Contribuer à unemeilleureconnaissance du fonctionnement du commerce intracommunautaire des produitsagricoles et alimentaires en Afrique de l’Ouest. | Résultat 1.1: Les systèmes d’informationsur les marchés régionaux sontrenforcés et harmonisés. | Activité 1.1.1 : Cadrage technique de l’observatoire | 50 000 |   |   |   |   | 50 000 |
| Activité 1.1.2 : Développement de méthodologies adaptées | 100 000 |   |   |   |   | 100 000 |
| Activité 1.1.3 : Formation des institutions et agents de collecte | 75 000 | 75 000 |   |   |   | 150 000 |
| Activité 1.1.4 : Appui à la collecte de l’information | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 2 000 000 |
| Activité 1.1.5 : Contrôlecontinu de la qualité de l’information | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 200 000 |
| Résultat1.2 : La gestion et la diffusion des donnéessur les marchéstransfrontaliersestaméliorée. | Activité 1.2.1 : Développementd’une base de donnéesconjointe | 50 000 |   |   |   |   | 50 000 |
| Activité 1.2.2 : Diffusion de l’informationprimaire | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 25 000 |
| Activité 1.2.3 : Incitation à la valorisation de l’information par les membres de l’observatoire | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 450 000 |
| Résultat1.3 :L’observatoire diffuse unesérie de documents d’analyseauprès d’un large réseaud’acteurs**.** | Activité1.3.1 : Adopter uneligne de produitsd’analyse de l’information. | 50 000 |   |   |   |   | 50 000 |
| Activité1.3.2 :Renforcer les compétences de l’observatoire pour traiterl’information et rédiger des documents de synthèse. | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 |
| Activité1.3.3 : Production et diffusion périodique de documents d’analyse. | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 500 000 |
| Somme Axe 1 (USD) | 980 000 | 730 000 | 655 000 | 655 000 | 655 000 | 3 675 000 |
| Objectif2 : Assurer uneveillestratégiquesur la libre circulation des produitsagricoles, alimentaires et des hommes en Afrique de l’Ouest. | Résultats 2.1: Les textesréglementairessur le commerce sontlargement ;diffusés ,auprès des acteurs. | Activité 2.1.1.: Contribuer à l’amélioration des textesréglementaires. | 100 000 | 100 000 |   |   |   | 200 000 |
| Activité 2.1.2. : Reproduire et multiplier les textesréglementaires | 250 000 | 250 000 |   |   |   | 500 000 |
| Activités 2.1.3***:*** Diffuser par des moyensappropriés les textesréglementairessur le commence régional | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 500 000 |
| Activité 2.1.4.: Développer les centresfrontaliersd’informations (pointsd’assistance). | 150 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 | 750 000 |
| Activité 2.1.5. : Faciliter la tenue de réunions entre les usages du commerce transfrontalier. | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 500 000 |
| Résultat 2.2. : Des plaidoyerssur les entraves au commerce régionalsontréalisés à différenteséchelles. | Activité 2.2.1 Documenter les tracasseries routières et administratives  | 20 000 | 20 000  | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 |
| Activité 2.2.1. : Renforcer la capacité de plaidoyer des acteurs et agentsrégionaux et de base. | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 450 000 |
| Activité 2.2.2. : Organiser des conférences thématiquesimpliquantplusieursacteurs. | 120 000 | 120 000 | 120 000 | 120 000 | 120 000 | 600 000 |
| Activité 2.2.3. : Développer des stratégiesd’interpellation des autorités à différenteséchelles. | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 300 000 |
| Activité 2.2.4. : Solliciter des personnalités pour appuyercertaines actions de plaidoyers**.** | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 200 000 |
| Résultat 2.3 : Une task force de veilles stratégiqueestfonctionnelle | Activité : 2.3.1 : Assurer le fonctionnement de la Task force.  | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 700 000 |
| Activité2.3.2 :organiser des réunions de concertation des parties prenantessur la libre circulation des produitsagricoles.  | 80 000 | 80 000 | 80 000 | 80 000 | 80 000 | 400 000 |
| Somme Axe 2 (USD) | 1 230 000 | 1 230 000 | 880 000 | 880 000 | 880 000 | 5 100 000 |
| Objectif 3 : Contribuer à la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégiesrégionalesvisant la promotion des échanges des produitsagricoles et alimentaires | Résultat 3.1: Des contributions à la formulation des politiques et stratégiescommercialessontformulées | Activité 3.1.1.  Accompagner les Etats et les CER dans la formulation des politiques et stratégiescommerciales | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 500 000 |
| Activité 312. Appuyer le fonctionnement des mécanismes de concertation multi acteurs des chaines de valeuragroalimentairesrégionalespromues par les acteursrégionaux | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 500 000 |
| Résultat 3.2: Les effets et impacts des politiques et stratégies de promotion des échanges de produitsagricolessontdocumentés | Activité 3.2.1. : Réaliser des étudesd’impact du schéma de libéralisation des échanges et de l’Uniondouanière |   |   | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 300 000 |
| Activité 3.2.2. : Réaliser des analyses stratégiques et prospectives pour alimenter le Comité Inter-département pour l’Agriculture et l’Alimentation | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 200 000 |
| Activité 3.2.3. : Accompagner les structures nationales à réaliser des analyses d’impact et à participer aux concertationsrégionales |   |   | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 300 000 |
| Somme Axe 3 (USD) | 240 000 | 240 000 | 440 000 | 440 000 | 440 000 | 1 800 000 |
| Budget Tolal (USD) | 2 450 000 | 2 200 000 | 1 975 000 | 1 975 000 | 1 975 000 | 10 575 000 |

1. Blein 2013 [↑](#footnote-ref-1)
2. Josserand, 2013

GRET, 2013

IRAM, 2008 [↑](#footnote-ref-2)